

LA FRANC-MAÇONNERIE ET L'ANTISEMITISME

(Paru dans la *Revue des Etudes Juives*, janvier 1996, t 155, fasc. 1-2)

Lucien SABAH

Est-ce une gageure de parler de la Franc-Maçonnerie ? Parce que, soit les auteurs s'en préoccupent très peu, on peut mentionner maintenant le livre classique que M. Miquel a consacré à la III^e République¹, soit ils en font une fixation qui tourne à la monomanie, mais alors ce ne sont pas des historiens !

C'est donc tout naturellement que nous devons nous demander ce que sont ces Francs-Maçons, qui les représentent, s'il y a lieu et, enfin, quelle peut avoir été leur influence sur la crise antisémite qui a agité notre pays qui s'étendait, nous n'aurons garde de l'oublier, aussi en Algérie et au-delà.

Qui sont les Francs-Maçons ?

Un journaliste, Alain Guichard, les décrit très bien dans l'étude qu'il leur a consacrés².

Pouvons-nous penser que ce sont des hommes et aussi des femmes qui partagent un idéal commun de progrès, se réunissent ensemble dans un esprit de fraternelle coopération ? En tout cas, ils se réunissent discrètement, même si le secret n'est pas leur fait : les archives de la police, sont remplies de pièces, rapports et autres papiers les concernant, mais seulement à partir du XVIII^e siècle, lorsque la Franc-Maçonnerie classique ou historique naît.

M. le professeur Chevallier a tracé magistralement cette histoire dans la monumentale étude qu'il a consacrée aux Francs-Maçons et qui sera le texte de référence pour longtemps pour toute recherche sur le sujet³.

À sa naissance historique, c'est-à-dire en 1723, date de la publication des *Constitutions d'Anderson*, la Franc-Maçonnerie est une institution d'Europe occidentale, purement chrétienne, faite pour des chrétiens et par des Chrétiens !

Certes, M. Beresniak évoque la réception ou initiation de deux Juifs dans une Loge, unité de travail de la Maçonnerie, à Londres, en 1721, soit deux ans avant la publication des *Constitutions*⁴, malheureusement cet auteur ne cite pas ses sources. Dans la notice que nous trouvons dans l'*Encyclopaedia Judaica*, nous lisons que c'est en 1732 que le premier Juif aurait été initié, c'est-à-dire reçu Maçon dans une Loge de Londres et que la Loge Israël, Loge juive, aurait été constituée toujours à Londres en 1793 ; en Allemagne, pendant la présence française, une Loge, Aurore Naissante, fut constituée en 1808, à Francfort, sous l'égide du Grand Orient de France⁵. Nous lisons un peu plus loin dans cette encyclopédie qu'un rabbin juif hollandais, le cabaliste Jacob Templo (1603-1675) aurait dessiné les armes des Maçons anglais ; il avait collaboré avec le rabbin Manasseh ben Israël⁶, ce rabbin qui avait convaincu Cromwell de laisser revenir les Juifs en Grande-Bretagne pour permettre la venue du Messie.

Nous avons dit "Cabale". La mystique ésotérique juive a influencé certainement la pensée ou les préoccupations des hommes qui s'adonnaient à la recherche ésotérique. La Loge maçonnique, au rite français

¹ P. Miquel, *La Troisième République*, Paris, 1989, notamment chapitre V, *Les Francs-Maçons*, p 357 sqq. Dans le travail de J. Ganiage, *L'expansion coloniale de la France sous la III^e République*, 1871 - 1913, Paris, 1968, nous n'avons jamais vu mentionner la Maçonnerie parmi les acteurs de l'expansion coloniale de la France !

² A. Guichard, *Les Francs-Maçons*, Paris, 1969.

³ P. Chevallier, *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, Paris, 1975.

⁴ D. Beresniak, *Juifs et Francs-Maçons*, Paris, 1989, p 47.

⁵ *Encyclopaedia Judaica*, t vii, col. 122 & 123, s v^o Freemasons.

⁶ *Ibid.*, t xv, col 998 & 999.

(il y a plusieurs rites), n'est-elle bâtie sur le plan des *Sephirot* ? Quel que soit le rite, le vocabulaire maçonnique est riche d'expressions juives, au point que M. Saint-Gall a pu en dresser un dictionnaire⁷.

C'est à un curieux Maçon que nous avons à faire, lorsque le Rite Écossais Rectifié est établi. Ce Maçon est Martines de Pasqually, dont M. Beresniak a montré la figure curieuse, mais a rappelé qu'il a été établi qu'il n'était pas juif, mais sans doute un lecteur d'ouvrages kabbalistique⁸. Ce qui joint aux différentes excommunications papales induit certains esprits à voir dans la Maçonnerie une *Synagogue* et comme la *Synagogue* est satanique puisqu'elle n'a pas reconnu le message christique, une *Synagogue de Satan*. C'est le titre d'un ouvrage qu'un évêque de Port-Louis, Mgr Meurin, livre tout à fait original, dans le sens charitable de curieux⁹.

Nous avons là un mélange suffisant pour exciter les esprits, si possible faibles, lorsque la situation économique ou politique ou les deux ensemble, seront telles que certains chercheront un bouc émissaire pour proposer une alternative politique.

La Maçonnerie au XIX^e siècle.

Quoiqu'il en soit, les Francs-Maçons, eux, se posent la question de savoir s'ils doivent ouvrir les portes de leurs Loges à des non chrétiens, Juifs ou Musulmans ? ou à des non Européens, Noirs¹⁰, Jaunes ?

Le Siècle des Lumières va régler cette question en ouvrant les portes de ses Loges à ceux qui nous intéressent ici, les Juifs.

Ils sont sur les colonnes, avec leurs Frères chrétiens, Catholiques ou Protestants ou agnostiques ou encore d'esprit gallican qui n'admettaient pas que l'Église imposât ses croyances au moins en ce qui concernait la politique et les Sciences. Il y a réellement là coupure entre l'esprit ancien et un monde moderne¹¹. Le Galilée de 1633 n'est pas très loin ! Il ne faut pas être étonné de voir les Francs-Maçons nombreux dans les nouveaux milieux scientifiques créer, non seulement la science moderne, mais encore ces sociétés scientifiques qui fleurissent pendant tout le XIX^e siècle, comme la Société asiatique de Paris, avec le Frère Sylvestre de Sacy, la Société de l'Histoire de France, avec le Frère Guizot ou la Société de Géographie de Paris et naturellement les sociétés purement scientifiques. C'est l'époque où les sciences sont détachées de la théologie.

C'est l'époque aussi, où on veut même mettre l'Homme en équation, le mesurer¹² !...

Nous avons vu que le Grand Orient de France avait accepté en son sein, une Loge juive en Allemagne. Une autre Loge des Chevaliers de la Croix, à l'Orient de Paris, qui est la Loge des néo-Templiers mentionne sur ses registres matricules la religion de ses membres : catholiques ou protestants¹³. Nous n'y trouvons ni Juif, ni Musulman, alors que les Templiers sont présents en Algérie.

Mais, si nous abandonnons cette Loge des Chevaliers de la Croix, nous constatons que le Grand Orient a initié des Juifs, notamment à Livourne, en Italie, et permettez-moi d'ouvrir une parenthèse : on s'est demandé comment Bugeaud avait pu admettre dans son cercle de relations le Juif Durand, lorsqu'il était à

⁷ M. Saint-Gall, *Dictionnaire du Rite Écossais Ancien et Accepté, Hébraïsmes et autres termes d'origine française, étrangère ou inconnue*, 2^e éd., Paris, 199.

⁸ D. Beresniak, *Op. cit.*, p 118 sqq. Dans ce même ouvrage, nous trouvons encore mention de Juifs initiés en Italie, aux États-Unis.

⁹ Mgr Meurin, *La Franc-Maçonnerie*, Paris, 1893.

¹⁰ Qu'il nous soit permis de citer ici un article paru dès 1847 sur les LL. : *de nègres et d'hommes de couleur en Amérique*, paru dans le *Bulletin du Grand Orient*, n° 13, septembre 1847, p 267.

¹¹ X. Yacono, *Un siècle de Franc-Maçonnerie algérienne (1785-1884)*, Paris, 1969, a montré que des Musulmans ont fréquenté des Loges parisiennes dès 1785, cf. *Ibid.*, *passim*.

¹² Cf. les travaux de Vignon qui expliquait magistralement qu'un nègre ne pourrait jamais faire d'études secondaires parce que son cerveau pesait 200 gr de moins que celui du blanc, L. Vignon, *Un programme de politique coloniale, les questions indigènes*, Paris, 1919, *passim*.

¹³ AN, 3 AS, 14, 19, 22, 32, 33, 35 cf. L. Sabah, *La Franc-Maçonnerie à Oran, 1832-1914*, Paris, 1991, p 21, sqq., notamment le tableau, p 32 sqq.

Oran pendant son premier séjour ? Tout simplement parce que l'un et l'autre étaient Francs-Maçons. Nous l'avons montré pour Bugeaud, nous le montrons pour Durand dans un livre à paraître ¹⁴.

En Allemagne, les Loges prussiennes refusent d'admettre en leur sein des Juifs, entraînant la protestation des Loges françaises et anglaises, au point qu'en 1848, le Grand Orient de France doit adresser une protestation officielle à la Maçonnerie allemande et menacer de rompre leurs relations fraternelles. La menace agit et quelques temps plus tard, les Loges prussiennes initient à leur tour des profanes de confession juive ¹⁵. Ce qui est relativement peu connu est cette pétition non datée, mais qui peut être de la fin du II^d Empire ¹⁶ qui tend à prouver que les Maçons prussiens sont toujours enveloppés des ténèbres médiévales ¹⁷...

Les citations présentées en annexe montrent simplement que l'institution maçonnique tend à l'universalisme...

L'application est quasi immédiate. L'armée française, celle de la Révolution, la grande, de l'Empire et après, est la première à admettre que des hommes ne pratiquant pas la religion du prince, puissent commander des nationaux, contrairement à ce qui se faisait sous l'Ancien Régime. En d'autres termes, nous trouvons dans une armée marquée par la Maçonnerie ¹⁸ des cadres juifs ou musulmans comme ce général Wolf, inspecteur de la cavalerie ¹⁹ ou ce musulman : Adallah d'Asbonne ²⁰. C'est à ce signe que nous pensons que l'armée a été révolutionnaire et qu'elle l'est restée. Il n'est que de voir noté l'étonnement des officiers français quand ils constatent que leurs homologues égyptiens les recherchent parce qu'ils ne les repoussent pas, alors que leurs camarades anglais les ignorent parce que "*natives*" ²¹. Et pourtant, un Franc-Maçon comme le maréchal Bugeaud ne propose rien moins, à un moment de sa réflexion sur la colonisation, que de chasser les Juifs d'Algérie ²².

Voilà le cadre dans lequel le judaïsme français va continuer son oeuvre d'émancipation pendant ce XIX^e siècle, en tout cas jusqu'en 1877, lorsque la lutte pour l'établissement du régime républicain va entraîner la réaction à tenter un pseudo-coup d'Etat, en 1877, et essayer de reprendre le pouvoir au moment de la crise boulangiste.

L'affaire Boulanger.

La crise boulangiste est assez connue pour que nous puissions ne pas y revenir, à ceci près que cette crise a connu une poussée dans la Maçonnerie du Grand Orient.

Les historiens qui parlent de cette période, ne citent généralement pas l'action de la Franc-Maçonnerie, c'est normal : cette société étant discrète. Il faut se reporter au travail du professeur Chevallier pour avoir une idée globale des efforts de certains d'entre eux ²³. Nous pouvons dire aujourd'hui que des Francs-Maçons ont eu une action - particulièrement au sein du Grand Orient - en faveur du "brav'général". Ces Frères furent pour l'essentiel les Frères Naquet et Laguerre. Je crois que Naquet était d'origine juive.

Ici il faut faire très attention sur deux choses :

1/ à cette époque, l'origine d'un individu ne signifie pas nécessairement l'appartenance à un groupe ; M. Ageron a montré comment le seul membre de la Libre Pensée d'Alger avait été chassé de cette association parce

¹⁴ Cf. annexe 1.

¹⁵ La première mention sur la question de l'admission des "profanes" ou non maçons, mais bien des Maçons israélites en Prusse est évoquée dans le *Bulletin du Grand Orient de France*, n° 3, 1844, p 106 et 107 etc. Cf. annexe 2.

¹⁶ Elle est signée par le Frère J. Macé, Orateur de la Loge de Mulhouse qui y occupe cette fonction à cette période.

¹⁷ Cf. Annexe : Adresse des LL.. françaises de l'Est aux Maçons allemands.

¹⁸ Au point que M. Quoy-Bodin a pu consacrer sa thèse à la question : *J.-L. Quoy-Bodin, L'armée et la Franc-Maçonnerie, au déclin de la monarchie, sous la Révolution et l'Empire, Paris, 1987.*

¹⁹ De Castellane, *Journal*, Paris, 1896, t I, *passim*.

²⁰ X. Yacono, *Op. cit.*, p. 26.

²¹ Gal Bremont, *Le Hedjaz dans la guerre mondiale*, Paris, 1931, p 87.

²² L. Sabah, *La Franc-Maçonnerie à Oran de 1832 à 1914*, Paris, 1989, p 467.

²³ Cf. P. Chevallier, *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, Paris, 1975, t III, p 183 *sqq.*

que d'origine juive, alors que son adhésion à cette association lui avait fait rompre tous liens avec sa communauté religieuse d'origine ²⁴ ; pour notre modeste part, nous avons rencontré au début de la présence française à Oran un certain Lévy Alexandre, né à Londres le 11-8-1816, figurant sur le tableau de la Loge Union Africaine d'Oran, en 1845 comme Apprenti ²⁵, qui obtient son *exeat* de cette Loge le 29-5-1847 : il était ministre anglican ²⁶ !...

2/ il convient aussi de se poser la question de savoir qui peut parler au nom de la Maçonnerie ? n'importe quel de ses adhérents ? sinon qui ?

Nous répondrons à cette dernière question en disant que nous pensons que localement, dans les villes, le président de l'Atelier ou Loge ²⁷ est la personne *ad-hoc* ; sur le plan national, les membres du Conseil de l'Ordre du Grand Orient ou du Conseil Fédéral de la Grande Loge de France, ainsi que les Grands Maîtres, sont ceux qui peuvent généralement engager leur Obédience. Quelques personnalités reconnues peuvent encore parler au nom de la Maçonnerie, comme le député Etienne, président du groupe coloniste à l'Assemblée et son homologue et Frère Saint-Germain au Sénat ²⁸. Ceci posé, il faut faire attention que tout individu désigné même par des Maçons comme Franc-Maçon n'est pas nécessairement "Enfant de la Veuve", nous l'avons montré pour le préfet de Malherbes ²⁹.

Le "brav'général" a été soutenu par des Francs-Maçons qui avaient des responsabilités dans leurs Obédiences.

Nous avons cité Naquet. Ce Franc-Maçon a été un Maçon qui a eu une influence certaine dans la région parisienne au moins. Cet avocat, député de la Seine a été le promoteur du rétablissement du divorce en France ³⁰ ; Il faut aussi évoquer le souvenir du Frère Laguerre, qui donna tant d'espérances à la Maçonnerie du Grand Orient ³¹. Ce membre du Conseil de l'Ordre du Grand Orient fut mis en accusation avec le Frère Laisant pour sa participation à la tentative de putsch boulangiste ³².

Le professeur Chevallier rappelle, dans le chapitre cité, le texte d'une lettre que le président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient, le Frère et pasteur Desmons a adressée à Boulanger ³³ : n'est-ce pas là le témoignage que les Maçons se sont au moins pendant un temps - mépris sur l'état d'esprit de Boulanger, ou plutôt que ce dernier soutenu à gauche, s'est fait phagocyter à un moment par la droite réactionnaire, entraînant son rejet par le parti de la République ? Car alors, la Maçonnerie est plutôt "revancharde", elle exclut de ses Loges les Frères allemands ³⁴ et soutient la Ligue des Patriotes ³⁵. Finalement, les Maçons abandonnèrent Boulanger.

²⁴ R. Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine (1871-1954)*, Paris, 1979, p 589, n 1 et p 593

²⁵ B.N., Fm² 532 ; cf. X. Yacono, *Op. cit.*, p 213.

²⁶ BGO, LA, Union Africaine, à la date.

²⁷ En général il n'y a qu'une Loge par ville ou "Orient".

²⁸ Sur ces deux personnalités, cf. L. Sabah, *La Franc-Maçonnerie à Oran*, Paris, 1991, *passim*.

²⁹ L. Sabah, La vie politique à Oran au début du XX^e siècle, Henry de Malherbe, préfet d'Oran (1893-1909), *Administration*, n° 140, 1988, alors que nous avons trouvé des matériaux tendant à montrer que Paul Cambon l'aurait été, ce qui serait logique : il était proche de Jules Ferry, Cf. L. Sabah, L'ambassadeur Paul Cambon était-il Franc-Maçon ? *BIDERM*, n° 35, 1985.

³⁰ P. Chevallier, *Op. cit.*, t III, p 66 : "Dès 1879, il déposa une proposition de loi... Réélu en 1881, il réussit à la faire inscrire à l'ordre du jour de la Chambre. Votée en 1882, la loi fut adoptée par le Sénat en 1884 et Naquet reçut les félicitations de ses Frères pour l'énergie et la persévérance qu'il avait déployées. En juillet 1884, le Bulletin de la Grande Loge Symbolique Écossaise n'hésita pas à revendiquer pour la Maçonnerie la paternité de la nouvelle loi".

³¹ D. Ligou, *Dictionnaire*, s. v°.

³² B.G.O., 1891, p 115 : "Le Conseil de l'Ordre, vu le jugement rendu le 24-3-1891 par la Respectable Loge Les Disciples du Progrès, Orient de Paris, condamnant le Frère Laisant, Charles, député, à la perte de ses droits maçonniques et à l'exclusion définitive de la Franc-Maçonnerie pour délit de 1^{ère} classe, Attendu que le jugement a été régulièrement notifié à l'intéressé le 27 mars ; qu'il n'a été depuis justifié d'aucun acte d'opposition ou d'appel ; que les délais sont expirés ; vu l'article 30 de la Constitution (du Grand Orient) ; ordonne : L'exclusion de la Franc-Maçonnerie, prononcée contre le Frère Laisant, sera insérée au Bulletin Officiel du Grand Orient de France. Fait en séance, le 11-5-1891".

³³ *Ibid.*, t III, p 184 ; p 185, M. Chevallier indique la suite que cette correspondance eut au sein du Conseil de l'Ordre du Grand Orient.

³⁴ AGO, *Compte-rendu des séances du Conseil de l'Ordre*, 12-4-1897, inédit : "Le Frère Dazet appelle l'attention du Conseil sur la note qui figure à la page 224 de l'annuaire de 1897 où il est dit qu'il n'existe aucune espèce de relations entre le Grand Orient de France et les Grandes Loges de l'Empire allemand. Le Frère Damuzeaux trouve que les Loges ne devraient pas recevoir de Maçons

Cet abandon ne se fit pas sans grincement de dents. Pendant longtemps, les colonnes du *Bulletin du Grand Orient* seront remplies de notices annonçant l'exclusion de Francs-Maçons qui avaient pratiqué le boulangisme ³⁶.

L'antisémitisme.

Mais nous arrivons en 1890.

L'affaire Boulanger est quasiment réduite, l'Affaire Dreyfus va naître en 1894. Nous sommes dans notre sujet. Pourquoi ne pas commencer à l'évoquer avec le début de l'Affaire Dreyfus ? Tout simplement parce que la politique antisémite ne naît pas avec cette affaire : l'Affaire est bâtie sur le *substratum* antisémite qu'est le pamphlet de Drumont, *La France juive* ³⁷. La masse de la littérature antisémite est considérable dès cette époque, au point qu'on peut se demander pourquoi toute la France ne fut pas antisémite, certainement parce que les Français sont équilibrés. Mais certains esprits sont suffisamment échauffés pour croire que tous les Juifs sont des traîtres ou mieux qu'un Juif ne peut être qu'un traître.

Et puis, il y a la politique où il faut gagner des voix.

La politique.

En 1897, le Conseil de l'Ordre du Grand Orient tient séance et débat des élections législatives. C'est que depuis au moins 1877, lorsque le gouvernement de l'Ordre moral fermait plus de 20 loges du Grand Orient ³⁸, alors que ce dernier s'engageait à fond dans le soutien de la République et qu'il supprimait de ses Statuts la référence au Grand Architecte de l'Univers, la Maçonnerie française était devenue plutôt politique que spéculative et comme très souvent les Maçons font bien ce qu'ils font, ils s'engagèrent à fond dans la défense des institutions républicaines. Pour cela il fallait gagner les élections. Donc, il y a préoccupations électorales au Conseil de l'Ordre lors de la séance du 14-4-1897.

Dès lors, il ne faut pas être étonné d'apprendre, par exemple, qu'au Convent de 1897, le délégué de la Loge de Mostaganem rende compte qu'il a voté pour la nomination au Conseil de l'Ordre du Frère Lucipia, parce que la Loge qu'il représente est ³⁹ ou encore que le Grand Orient soutient un préfet, le Frère Humbert, menacé par le gouvernement ⁴⁰, ce préfet qui a encore l'appui du Gouverneur général de l'Algérie Jules Cambon.

Et ici, nous entrons un peu plus dans le vif du sujet.

Jules Cambon a été pris à parti par le journaliste Yves Guyot, dans les colonnes du "*Siècle*" ⁴¹ qui lui reproche tout à la fois et son étiquette politique et d'avoir attisé les haines raciales en Algérie. À Jules

allemands, puisqu'elles refusent des Maçons français depuis la rupture du Grand Orient avec le rite de Misraïm. Le Frère Desmons dit qu'il faut éviter de donner des armes au parti réactionnaire qui profite de toutes les occasions pour nous combattre au point de vue national. Le Frère Grégoire est d'avis qu'il faut laisser les Loges libres de faire ce qu'elles voudront, mais si elles demandent au Conseil un avis sur cette question, il serait bon de leur faire remarquer qu'en 1871, nos Ateliers d'Alsace-Lorraine, sommées par l'autorité allemande de rompre leurs relations avec le Grand Orient de France, ont préféré cesser leurs travaux et se dissoudre. Le Conseil décide de laisser cette question d'admission des Maçons allemands, en visiteurs, à l'appréciation des Loges..."

³⁵ P. Miquel, *Op. cit.*, p 386.

³⁶ I. E., B.G.O., 1891 : Loge *Avant Garde Maçonnique*, Paris, Frère Prunier, p 23 ; Loge *Les Vrais Experts*, Paris, Frère Paulin-Mery, pp 23 & 33 ; Loge *Les Disciples du Progrès*, Paris, Frère Goussot, député, pp 114, 127, Frère Laisant, député, pp 115, 127 ; Loge Saint-Jean-de-Jerusalem, Nancy, Frère Gugenheim, Georges, publiciste, p 127 etc.

³⁷ E. Drumont, *La France juive*, Paris, s. d. (1886).

³⁸ BGO, 1877, *passim* ; les loges suivantes sont fermées par Foutrou : *Orion*, Gaillac ; *Les Amis de la Parfaite Union*, Perpignan ; *L'Humanité*, Nevers ; *La Parfaite Égalité*, Paris ; *Triple Essence*, Saint-Malo ; *La Fraternité*, Avallon ; *L'Auguste Amitié*, Condom ; *La Fraternité*, Brive ; *Amis Persévérants* etc., Périgueux ; *La Cosmopolite*, Vichy ; *La Justice*, Marmande ; *Les Coeurs Réunis* - *L'Encyclopédique* - *La Française des Arts* - *La Parfaite Harmonie* - *Les Vrais Amis Réunis*, Toulouse ; *La Ligne Droite*, Auch ; *La Fraternité*, Caussade ; *Les Arts et l'Amitié*, Aix ; *La Persévérance*, Vienne.

³⁹ AGO, LA, 25-10-1897, *Compte-rendu du Frère Maillols*.

⁴⁰ BGO, Convent 187**, p**.

⁴¹ Y. Guyot, *L'œuvre de M. Jules Cambon*, Paris, s. d.

Cambon, il est aussi reproché par d'aucuns d'avoir fait créer une Loge maçonnique à Alger pour défendre sa politique antisémite ⁴².

L'accusation était sévère, mais la preuve manquait, puisque les archives de la Loge en cause, Soleil Levant, ne se trouvaient plus à leur place aux archives du Grand Orient. Nous avons eu la chance de pouvoir les retrouver par hasard.

Naturellement dans le carton concernant cette Loge, il n'y a aucun papier affirmant qu'elle fut créée par Jules Cambon ; nous avons seulement une lettre dans laquelle l'un des fondateurs de la Loge, le Vénérable Lebourgeois écrivait au Frère Bergere, à Paris, rendant compte de l'installation de la nouvelle Loge, le 14 mars 1896, et où il ajoutait : "... J'ai fort à faire pour arriver. Il y a de bons éléments, j'en ai déjà réuni ; j'ai une vingtaine de FF. : et j'ai en vue cinq nouveaux. Mais je ne saurais dire combien la Maçonnerie est déconsidérée à Alger. Et ce sont les opportunistes qui s'alliant avec les Juifs ont créé cette situation. Le Frère Gueirouard et le Frère Gosset ont fait le reste. Maintenant, le Frère Letellier cherche à grouper autour de lui des intérêts en vue des élections prochaines. La lutte contre le cléricalisme est laissée de côté, car il ne faut pas s'aliéner les Pères Blancs en vue des élections.

"Je vais tâcher de réagir et je ferai de mon mieux..." ⁴³.

Il y a plus : le Frère Lebourgeois déclare avoir eu un entretien avec le Gouverneur général :
" Le 28-10-1896,

"T. : C. : Frère Fontainas,

"Le Frère Jules Cambon, Gouverneur général de l'Algérie, m'avait donné rendez-vous ce matin. Nous avons eu une très longue conversation.

"Je lui ai demandé la permission de lui recommander le cas échéant, nos FF. : du Soleil Levant. Il s'est mis entièrement à ma disposition.

"La conversation s'est terminée d'une façon tout à fait inattendue pour moi.

"L'interpellation Fleury-Navarin, d'où dépend la solution de la question du Gouvernement général, vient en discussion à la Chambre la semaine prochaine.

"Le Frère Jules Cambon, commissaire du gouvernement, n'est pas sans appréhension sur l'issue définitive. C'est la grande partie qui se joue. Il a eu tous les succès au Sénat, mais à la Chambre, il craint que les députés Etienne et Thomson ne fassent dévier la discussion et ne provoquent du scandale de façon à empêcher la Chambre de conclure.

"Il m'a exprimé le désir que les FF. : députés le soutiennent dans la discussion. Je lui ai répondu que tout ce que je pouvais lui promettre c'est que son désir serait connu en haut lieu.

"Voulez-vous, T. : C. : Frère, vous charger de cette mission. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer combien, en cas de réussite, la Franc-Maçonnerie algérienne en profiterait.

"Inutile de vous en dire plus long. L'affaire est entre vos mains.

"Le temps me fait défaut pour écrire au Frère Bergere. Je pense que vous voudrez bien m'excuser auprès de lui.

"Bien frat. : à vous.

S. Lebourgeois

"P.S. Le Frère Jules Cambon est du rite écossais." ⁴⁴. Cette lettre est accompagnée par la suivante :
"Je vous communique la lettre que le T. : C. : Frère Lebourgeois vient de m'adresser au moment de partir pour Alger ; elle me paraît extrêmement importante.

Voudriez-vous la communiquer à notre T. : C. : (?? deux abréviations illisibles) Président, le Frère Desmons ? Il appréciera s'il ne convient pas, d'appeler l'attention de nos FF. : députés sur l'utilité et l'opportunité d'une intervention en faveur du Frère Cambon ; il y a urgence, l'interpellation de MM Fleury R** devant avoir lieu la semaine prochaine.

Bien à vous

Signé : Fontaine : ⁴⁵ !

⁴² ****

⁴³ A.G.O., Alger, Soleil Levant, Lettre de Lebourgeois à Bergere, 19-3-1896.

⁴⁴ A.G.O., Alger, soleil levant, Lettre à Fontainas, 28-10-1896.

⁴⁵ A.G.O., Alger, Soleil Levant, Lettre du 28-10-1896 à Brugere.

Ainsi, l'affirmation selon laquelle cette Loge a été créée par Cambon prend plus de valeur.

Un Franc-Maçon "juif" d'une autre Loge d'Alger ne s'était pas mépris sur le sens de la création de cette nouvelle Loge : il s'agit du Frère Honel dont le fondateur du *Soleil Levant* écrit : "... *Les FF. : de Béliers acceptent de fait et paraissent le considérer avec calme. Il n'y a parmi eux qu'un Juif, le Frère Honel*⁴⁶ *qui craint que nous n'acceptions pas chez nous les Israélites et qui se remue le plus qu'il peut. Il a agi vigoureusement contre nous auprès du Frère Delpech, sénateur, mais celui-ci a paru assez indifférent à tout cela ; on le poussait à faire une démarche auprès de moi ; il n'en a rien fait. Le Frère Honel en a été pour ses intrigues ; il n'est pas arrivé à agir sur l'opinion...*"⁴⁷.

Quand une plainte du fondateur de cette Loge aboutit à Paris, un de ses premiers membres, le Frère Benezet comprend "*que les Sieurs Lebourgeois et Ebert ne travaillaient que dans un intérêt particulier et ne voulaient se servir de la Franc-Maçonnerie que comme d'une aide servile à leurs ambitions personnelles...*"⁴⁸).

Dès lors, il nous semble évident que la Loge *Soleil Levant* a bien été fondée par le Frère Cambon, que ce Frère s'est servi de la propagande anti-juive pour essayer d'influer sur les élections en Algérie ! Il n'est pas le seul à avoir eu un tel comportement. Des Francs-Maçons tendent à exclure, en Métropole, des "profanes" issus de familles de confession juive.

En Métropole.

Le 26-2-1896, la Loge *Fraternité des Peuples*, de Paris, appelait l'attention du Conseil de l'Ordre du Grand Orient : "... *il a certainement été porté à la connaissance du Conseil de l'Ordre que, durant ces deux dernières années, on avait vu surgir dans cette Loge une sorte de question sémitique, qui aurait pu reprendre des proportions inquiétantes pour l'Ordre... Certains Frères semblaient parfois plus soucieux de l'origine de leur religion que partisans de l'exacte vérité...*" ⁴⁹.

"La Loge *Saint Jean de Jérusalem*, Orient de Nancy, demande l'avis du Conseil de l'Ordre sur le cas d'un profane présenté à l'initiation dans cette Loge, et qui est refusé, parce qu'il est Juif, et bien que les rapports résultant de l'enquête lui soient des plus favorables. C'est un homme honnête, patron d'une importante usine, adoré de ses ouvriers. Sa qualité de Juif est le **seul** ⁵⁰ motif invoqué **hautement** par ceux qui ont entaché le scrutin.

Le Conseil, se conformant aux décisions qu'il a déjà prises dans des circonstances analogues, rappelle les FF. : de la Loge de Nancy à l'observation des principes de la Franc-Maçonnerie et des prescriptions formelles des articles 1 et 2 de la Constitution du Grand Orient de France. Aux termes de l'article 63 du règlement général, le Vénérable nommera trois nouveaux commissaires pour procéder à une nouvelle enquête sur le profane qui paraît être, d'après les explications données, seulement ajourné à un mois. Le Conseil espère que, dans le nouvel examen auquel l'Atelier se livrera au sujet de ce profane, les membres de la Loge ne s'écarteront plus de l'esprit de tolérance qui est celui de notre Constitution, et qu'ils comprendront tous qu'il est absolument contraire à toutes les idées dont la Franc-Maçonnerie s'honore, de faire à un récipiendaire un grief de sa race ou de la religion dans laquelle il est né ⁵¹".

C'est en Algérie que nous avons l'illustration la plus parfaite de ce que le dévoiement de l'esprit maçonnique a pu réaliser.

Dans ses "Mémoires", l'ancien maire de Constantine, Morinaud raconte comment il a mené la lutte contre les Juifs dans sa ville. C'est lui, franc-maçon et maire de la ville, qui entraîne sa Loge Union et Progrès dans la campagne antisémite. Il s'en explique d'ailleurs longuement dans le premier tome de ses mémoires, le

⁴⁶ Ce Frère fut aussi président du Consistoire israélite d'Alger, *Cahiers de la GLF*, **.

⁴⁷ A.G.O., Alger, *Soleil Levant*, *Lettre de Lebourgeois à Bergere*, 24-1-1896.

⁴⁸ A.G.O., Alger, *Soleil Levant*, *Rapport sur la réclamation adressée au Grand Orient de France par le Frère Stanislas Lebourgeois*.

⁴⁹ L. Sabah, *la Franc-Maçonnerie à Oran, 1832-1914*, Paris, 1991, p 494, n 42.

⁵⁰ Souligné dans le texte.

⁵¹ BGO, *Conseil du 31-5-1897*, pp 15 & 16.

seul paru à notre connaissance ⁵². Il fait adopter par sa Loge une motion demandant l'expulsion de Juifs de la Franc-Maçonnerie à laquelle la Loge d'Oran, Union Africaine répond vivement ⁵³.

Ce rappel ne présente aucun intérêt sauf quand on rappelle que Morinaud a été un des responsables de la Maçonnerie à Constantine, avec une audience nationale ⁵⁴ et qu'au même moment où il engageait la lutte contre la communauté juive de sa ville, à Oran, le Vénérable de la Loge Union Africaine, l'avocat Bogros, écrivait dans l'hebdomadaire que la Loge publiait sous son titre "Union Africaine" : "*****" ⁵⁵.

À Alger, c'est le Frère Samary qui mène l'attaque contre les Juifs et demande l'abrogation du Décret Crémieux.

Il y a ici convergence de Francs-Maçons qui en veulent à leurs concitoyens juifs !

À Tlemcen, la Loge provisoire adresse une lettre au Conseil de l'Ordre du Grand Orient pour exiger la libération du "profane" Max. Régis, le maire antisémite d'Alger, qui venait d'être emprisonné pour outrage à magistrat ⁵⁶.

La Loge de Mostaganem et l'antisémitisme.

Prenons l'exemple de la Loge de Mostaganem, Trinosophes Africains, nous avons pu consulter les Livres d'Or pour cette période. Ils sont extraordinairement significatifs, nous nous permettrons d'en tirer quelques passages.

Lorsque le frère Mardochée Cohen démissionne de la Loge, cette demande suit son cours normal et une commission est régulièrement envoyée auprès de Cohen pour le faire revenir sur sa décision ⁵⁷. D'ailleurs Cohen avait été élu Maître des Cérémonies en 1876 ⁵⁸.

Nous sentons les prémisses du malaise relatif à l'admission de juif dans la Loge en 1886, lorsque le vénérable décide de garder "sous le maillet" des rapports sur la demande d'initiation présentée par le profane Nissim Cohen, quelques temps plus tard, les rapports sont incomplets, et puis deux rapports sur trois étant défavorables, le candidat est ajourné à un an ; curieusement, il y a un nouveau vote un mois plus tard, le scrutin est alors de 4 boules noires sur 17, alors à la tenue suivante, le vénérable invite les frères opposants à l'initiation de Cohen à lui faire connaître les motifs de leur vote ⁵⁹.

Nous trouvons mention de la question juive au sein de la Loge dans cet extrait du Procès-Verbal du 17 février 1890 :

"Attaques contre la juiverie."

⁵² E. Morinaud, *Cinquante années d'histoire politique du département de Constantine, mes mémoires, première campagne contre le Décret Crémieux*, Alger, 1941.

⁵³ P. Lamarque, *Le Grand Orient de France et l'antisémitisme*, *Humanisme*, n° 120-121, déc. 1977, p 68.

⁵⁴ Au Congrès des Loges de Constantine, dans "sa" ville, en 1895, les congressistes acceptent une motion demandant l'abrogation du Décret Crémieux, une lettre qu'il adresse au Convent est ovationnée en 1896, *BGO, 1896, Convent*, p 354.

⁵⁵ *Union Africaine*, *.

⁵⁶ A.G.O., *Tlemcen, Loge Union, Lettre du 27-3-1898, au Grand Orient* : "Nous avons la faveur de porter à votre connaissance l'extrait de procès-verbal suivant de la tenue solennelle du 23-3-1898 de la Respectable Loge l'Union, Orient de Tlemcen :

"Sur la proposition d'un de nos Frères, l'atelier vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

"La Respectable Loge l'Union de Tlemcen, tout en blâmant la conduite du journaliste Max. Régis, un des auteurs de troubles d'Alger, proteste contre son arrestation arbitraire qui constitue une violation flagrante des droits de la liberté individuelle et des principes contenus dans la déclaration des Droits de l'Homme.

"La Respectable Loge l'Union de Tlemcen décide que sa protestation sera envoyée au Conseil de l'Ordre et à toutes les Loges algériennes.

"Elle prie en outre le Conseil de l'Ordre de vouloir bien intervenir auprès des pouvoirs publics pour demander la mise en liberté de Régis..."

⁵⁷ AGO, LA, 19-5-1879.

⁵⁸ *Ibid.*, 4-12-1876.

⁵⁹ AGO, LA, TA, 5-7, 18-10, 25-10, 8-11 1 15-11-1886.

"D'après les règlements de la Constitution du Grand Orient de France, les ateliers ne doivent dans leurs tracés ne s'occuper ni de politique ni de questions religieuses.

"En conséquence, si le clan israélite est attaqué par le clan catholique, c'est à lui de se défendre. La Maçonnerie n'ayant de lien commun avec aucune confession, ne peut intervenir dans ces luttes sans compromettre un de ses principaux caractères qui a pour base la Tolérance.

"La Maçonnerie n'est ni catholique, ni protestante, ni juive, ni attachée à aucune secte religieuse.

"Que la secte qui est attaquée se défende par la voie de la presse, ou par tous autres moyens justes, c'est son droit.

"Les Juifs ne peuvent plus se présenter en opprimés.

"Le temps de l'inquisition est déjà loin. Celui de la liberté de conscience la remplace (sic). La Maçonnerie reste donc au-dessus de ces luttes et sans s'en désintéresser ne peut prendre ouvertement aucun parti" 60.

Par contre la présence en ville du frère Mardochée Cohen semble poser des problèmes à la Loge lorsqu'il est question de dresser la liste de souscription pour la fête que la Loge veut organiser et le frère Brunet de déclarer : *"En englobant tous les Maçons de Mostaganem, nous serions obligés aussi de comprendre les femmes de nos frères Antoine Pizzoli et Mardochée Cohen. Ces deux frères étant dans une situation maçonnique qui lui paraît absolument irrégulière, le Vénérable ajoute que dans le monde profane, il a eu souvent à subir de la part des profanes des invectives blessantes pour la Maçonnerie concernant l'initiation des frères Pizzoli et Mardochée Cohen et propose franchement des moyens possibles pour arriver à la radiation"* 61. Mais, compte tenu du rapprochement de Pizzoli et de Cohen, nous pouvons penser qu'il s'agit de question commerciales et non pas raciales. Nous verrons même la Loge de Mostaganem écrire officiellement le Frère Ben Saadoun de Mazounah *"pour l'engager à nous amener des indigènes"* 62 .

En 1895, la Loge de Mostaganem adopte le vœu suivant :

"Considérant qu'il est urgent de dénoncer ce fait social qui avec raison, a pu être appelé le péril juif ;

"Considérant qu'il est urgent de mettre en garde les Ateliers contre l'envahissement de la Franc-Maçonnerie par les Juifs ;

"À l'unanimité, la Loge Les Trinosophes Africains

"Donne mission à ses délégués de combattre le voeu des Loges de Constantine et de soumettre à l'approbation du Congrès la résolution suivante : Le Congrès recommande aux Ateliers de la Fédération de ne recevoir dans leur sein, les Juifs, qu'avec la plus grande réserve et la plus grande circonspection ;

"S'associe au mouvement antisémite en tant que ce mouvement a pour effet d'attirer l'attention du gouvernement sur la situation privilégiée qui est faite aux Juifs dans les différentes administrations et dans l'armée, en leur confiant des postes qui devraient être exclusivement réservés à des Français" 63.

Continuons la lecture du "Livre d'Or" de la Loge de Mostaganem, nous apprenons que le Frère Yvars a la possibilité de développer ses idées à propos de l'abrogation du décret Crémieux, lors de la réunion du 28-6-1897, peu après qu'il y a eu des incidents dans la ville 64, proposait que la Loge demande l'abrogation du décret Crémieux, avec effet rétroactif. Sa proposition recevait l'appui d'un autre membre de la Loge, lorsqu'un délégué au Conseil de l'Ordre, le Frère Priou, prenant la parole, donna une leçon de tolérance maçonnique au signataire de la proposition et, gentiment, lui fit comprendre qu'il valait mieux qu'il la retire 65. Si bien que lorsqu'un Frère est questionné sur sa conduite à propos de la question juive, sa réponse est significative : il ne sait plus ce qu'il doit faire par rapport à la Maçonnerie 66.

Les antisémites

60 Ibid., AGO, LA, 17-2-1890.

61 Ibid., 5-1-1891.

62 A.G.O., LA, 28-3-1892.

63 A.G.O., LA, 20-5-1895

64

65 Cf. annexe n° *.

66 AGO, LA, Trinosophes Africains, 1-3-1897, cf. annexe.

Le 14-6-1897, la Loge délibère sur la situation du "Frère Truc, huissier à Inkermann (qui) est menacé d'une révocation pour avoir, à la suite des troubles antijuifs, signé une pétition à l'adresse du Gouverneur Général désapprouvant les mesures prises à l'égard des jeunes gens de cette localité. Le Vénérable Rigaud donne connaissance des démarches faites par les cinq Lumières de l'Atelier auprès du Grand Orient pour éviter la révocation dont le Frère est menacé" ; à la suite de cette discussion, l'ordre du jour de la tenue porte : "Question anti-juive : le Frère Yvars donne lecture d'un travail qu'il a préparé à la hâte où il fait l'historique des troubles antijuifs qui ont pris naissance à Mostaganem et qui se sont étendus dans toute la province. Les troubles ont été provoqués par l'élément juif auteur d'un guet-apens aussi vil que lâche et digne seulement des enfants d'Israël.

"Il fait à grands traits l'historique de la richesse des Juifs et des moyens qu'ils emploient pour spolie la société.

"Il nous les montre tels que nous les connaissons : usuriers, s'attachant aux opérations de commerce mais incapables d'un travail manuel et ennemis par conséquent de la colonisation dont ils entravent l'essor par leurs opérations usuraires.

"Il conclut en proposant l'adoption d'un voeu tendant à l'abrogation du décret Crémieux.

"Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres de l'Atelier, il est décidé que le Frère Yvars préparera ce voeu qui sera étudié par la commission pour être ensuite soumis au vote de l'Atelier" 67.

Effectivement, le Frère Yvars donne lecture lors de la réunion suivante de son projet tendant à l'abrogation du Décret Crémieux :

"Faisant l'historique de la question juive, le Frère Yvars, dans un langage très dur pour les Juifs nous les montre usuriers, sans patrie, faisant de mauvais soldats et partant incapables d'être de bons citoyens. Il fait ressortir la précipitation qui a été apportée en 1871, au lendemain de nos désastres pour faire aboutir ledit décret Crémieux, donnant à tous les Juifs indigènes le titre de Citoyen français. Et par des considérants habilement agencés, il arrive à exposer son voeu concernant l'abrogation pure et simple du décret dont il s'agit avec une condition, c'est que la loi à intervenir aura un effet rétroactif.

"Le Vénérable dit qu'on a fait observer au Frère Yvars au sein de la commission des vœux qu'une motion identique avait été votée il y a deux ans par le Congrès de Constantine, mais que le Grand Orient ne lui a pas fait un accueil favorable. Avant de voter un pareil voeu, il est nécessaire de le discuter froidement en Loge, d'autant plus qu'il ne paraît pas répondre aux sentiments maçonniques exprimés dans l'article 1^{er} de notre Constitution" 68.

Et c'est là que cela devint intéressant : la réunion se poursuit par la proposition du Frère Courtois qui ne demande rien moins que les "Frères de l'Orient qui occupent des Juifs les remplacent par des Français" et que la Loge "combatte l'influence financière des Juifs de la localité". Alors, le Frère Priou, membre du Conseil de l'Ordre prend la parole pour montrer à ses Frères comment ils se fourvoient dans ces considérations curieuses, amenant les Frères intervenant à se rétracter 69. Si bien que lors de la "tenue" suivante, le Frère Yvars présente une demande pour obtenir l'honorariat "à cause de certains déboires qu'il aurait eus en Loge" et devant les assaut de gentillesse, dont ceux de Priou, il accepte de rester membre de la Loge 70.

Cette passe ne suffit pas et le 6-12-1897, au cours de la discussion relative au bal que la Loge doit offrir, bal qui est un des événements de la saison, le Frère Chabault propose de "n'inviter aucun Juif à notre bal. Le Frère Bertrand est étonné qu'une pareille propositions soit faite dans un local maçonnique. Elle est d'ailleurs anticonstitutionnelle et il compte sur la sagesse et sur les sentiments maçonniques du Vénérable pour ne pas ouvrir une discussion à ce sujet en Loge. Il trouve d'ailleurs étrange que ce soit un Frère aussi jeune que le Frère Chabault qui fasse une telle proposition. Le Frère Maury appuie le voeu présenté par le Frère Chabault espérant qu'on ne lui fera pas le même reproche en ce qui concerne une jeunesse maçonnique. Le Vénérable : C'est rouvrir la discussion que de répondre maintenant au voeu du Frère Chabault, proposition qui ne peut-être vidée actuellement" 71.

67 A.G.O., LA, Mostaganem, 14-6-1897.

68 A.G.O., LA, Mostaganem, 28-6-1897.

69 A.G.O., LA, Mostaganem, 28-6-1897.

70 A.G.O., LA, Mostaganem 5-7-1897.

71 A.G.O., LA, Mostaganem, 6-12-1897.

Encore une fois, il faut chercher l'explication de la sortie du Frère Chabault à une date ultérieure, et elle consiste simplement dans ce que les élections au Conseil Général vont avoir bientôt lieu, et comme le Frère Chabault a, au cours de la campagne, mis publiquement en cause la Maçonnerie, sa situation maçonnique est alors examinée par ses Frères ⁷² !

En 1899, les thèses antijuives vont avoir encore un écho au Convent du Grand Orient de France à Paris, lorsque le délégué de la Loge de Mascara, le Frère Meiss vote contre la déclaration que cette assemblée décide de proclamer ⁷³.

La lutte contre l'antisémitisme

Nous avons vu le Frère Priou, membre du Conseil de l'Ordre du Grand Orient intervenir contre les propositions de certains de ses Frères. Si nous avançons dans le temps, nous apprenons qu'une intervention est faite à propos de l'Affaire Dreyfus, le Frère Orateur, celui qui est chargé de faire respecter le Règlement dans la Loge menace de faire suspendre la discussion conformément aux dispositions du Règlement de l'Obéissance ⁷⁴.

Si nous poursuivons la lecture de ces comptes-rendus, nous voyons au fur et à mesure que les membres de la Loge se préoccupent de savoir quel fut le comportement des candidats à la réception dans la Franc-Maçonnerie.

En fait la lutte est menée d'abord par le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France qui s'inquiète de la situation en Algérie, sur divers plans : antijuif, contre les tendances séparatistes ou scissionniste de certains "néos" ou nouveaux naturalisés, pour l'intégration des Musulmans.

Nous nous concentrerons sur l'aspect de la lutte contre l'antijudaïsme, notant que ces autres aspects sont toujours aussi contemporains et mériteraient des études particulières.

À Constantine, le Grand Orient arrive à détruire la Loge de Morinaud, pour créer la Loge Cirta, celle de Morinaud passant à la Grande Loge de France ; à Alger, la Loge Soleil Levant est reprise en main, à Oran, le Grand Orient aide le Frère Charruault, fonctionnaire qui y est affecté. C'est ce Frère qui mène le combat contre les tenants de l'antisémitisme et Bogros est finalement amené à démissionner de la Loge et à rendre ses archives ⁷⁵.

Et nous allons voir des Loges passer de l'Obéissance du Grand Orient à celle de la Grande Loge de France, simplement à cause de ces questions de racisme ou de nationalisme par exemple anti-espagnol, comme à Oran ⁷⁶.

Mais cette tendance anti-juive si elle perdure chez certains Maçons comme le Frère Cavaignac, ministre de la guerre qui se déclare convaincu de la culpabilité de Dreyfus, ne sera plus qu'un souvenir, mauvais sans doute. Désormais, nous avons des avis de rejet de candidature de "profanes" par les Loges d'Algérie, parce qu'ils furent plus ou moins antisémites ⁷⁷.

Aussi, c'est sans étonnement que nous lisons dans le travail de M. Ansky ou de M. Bourdrel que les "radicaux-maçons" algériens ont développé l'antisémitisme en Algérie, et qu'ils l'ont combattu ⁷⁸ !

⁷² A.G.O., LA, Mostaganem, 3-10-1898.

⁷³ BGO, Convent, 1899, p 14. Cf. annexe *.

⁷⁴ Cf. Annexe 20-2-1899.

⁷⁵ L. Sabah, Op. cit., p 292.

⁷⁶ Pour tout ce développement, nous nous permettons de renvoyer à notre thèse, Op. cit., passim.

⁷⁷ Cf. L. Sabah, Op. cit., passim.

⁷⁸ M. Ansky, *Les Juifs d'Algérie du décret Crémieux à la Libération*, Paris, 1950, p 55 ; Ph. Bourdrel, *Histoire des Juifs de France*, Paris, 1974, p 258, n 1.

Mais parfois le monstre se réveille et c'est avec le plus grand étonnement que nous avons lu dans les mémoires posthumes du "Grand Maître" Riandey qu'il a déclaré à la police antimaçonnique de Vichy avoir toujours lutté contre l'influence juive dans les Loges ⁷⁹. Ce Frère avait conservé son emploi de secrétaire général d'une mairie d'arrondissement à Paris, alors que le Frère Charruault, celui qui avait combattu l'antisémitisme devait démissionner de son poste de Conseiller municipal de Beauvais où il s'était retiré, en 1940 ⁸⁰ !

Pièces justificatives

Liste des Maçons de Livourne

Grâce à l'obligeance de M. Hivert-Messeca, nous avons pu vérifier une cote du fonds maçonnique de la B. N. : Fm² 572, Loge Napoléon à Livourne (Italie). Nous avons relevé les noms suivants sur les "Tableaux" de la loge :

1808 : Moïse Coen Bacri, né à Alger en 1784, négociant, absent.

Abraham Busnach, né à Alger le 20/3/1788, négociant, signe en français. Tous les deux sont Maîtres.

1810 : Bacri, Moïse, Cohen, 26 ans, né à Alger, Maître Parfait.

Burnack Moïse, 40 ans, né à Alger, Maître.

Burnack Abraham, 23 ans, né à Alger, négociant, Maître.

1812 Bacri Moïse Coen, Maître Parfait.

Cette dernière mention tend à montrer que Bacri Moïse Coen est allé au moins deux fois dans la loge Napoléon : la première fois, il a pu recevoir les trois premiers grades ensemble, comme cela pouvait se faire alors en "cas d'urgence". Par contre, il a dû revenir pour obtenir le 5° grade du Rite de Perfection ou du Rite Écossais Ancien Accepté, celui de Maître Parfait. Les frères de Lesseps faisaient partie de la loge. D'ailleurs voici le tableau de cette loge au 24 du 11° mois de 5807 (=24-1-1808) :

Vénérable d'honneur Guil. Capelle préfet du département de la Méditerranée ;

Vénérable Mathieu Lesseps 32° (REA) ex-consul général ;

Premier Surveillant Louis Nicolas, chef d'escadron gendarmerie ;

Deuxième Surveillant : Isaac Grant, négociant ;

Orateur : Pierre Cercignani, avocat ;

Secrétaire : Antoine Devoulx, négociant ;

Trésorier : Darius Mercati, directeur des Postes ;

Garde des sceaux : Georges Vitali, négociant ;

Experts : Joseph Terrazzi, négociant & Hippolyte Tiribilli, employé aux douanes ;

Maîtres des Cérémonies : Félix Vasse, négociant & Jean Grant, négociant ;

Terrible : François Scarpa, capitaine marine marchande ;

Couvreur : Moïse Busnach, négociant ;

Économe : François Nazzar, négociant

Architecte : Jean Wulffen Jr, consul de Danemark ;

Trésorier des pauvres : Ange Carmi, négociant

Hospitalier : Ferdinand Manteri, négociant ;

Ordonnateurs des banquets : Cornelius Filippi, négociant & François Papanti, négociant ;

Adjoint au secrétaire : Jean-B. Magini, employé aux douanes ;

Adjoint aux maîtres des cérémonies : Moïse Coen Bacri (sic), négociant & Louis Battaglini, chirurgien.

Ancien vénérable : Auguste de Viany, Chef de bureau des douanes ;

Roses-Croix : Léon Vidal, négociant - Thomas Petrini, courtier - Daniel Moïse, négociant.

Grand Écossais : Alexandre de La Valette, employé aux hospices ;

Élus : Herman Schbart, Ministre plénipotentiaire de Danemark ; Jean Bachelard, employé des douanes.

Maître parfait : Vincent Saffandi, négociant

⁷⁹ C. Riandey, *Confession d'un Grand Commandeur de la Franc-Maçonnerie*, Paris, 1989, p 197 : "J'ai combattu, avec beaucoup d'autres, au prix de pénibles épreuves, l'envahissement de la Maçonnerie par les juifs, non pas par antisémitisme primaire, mais parce que la Maçonnerie, ouverte à tous les hommes de bonne volonté, qu'elles que fussent leurs opinions ou leurs croyances, ne devait devenir le champ d'expériences ou le champ d'action d'aucune secte, d'aucune confession, d'aucun parti, d'aucun particularisme".

⁸⁰ Ch. Riandey, *Op. cit.*, passim : "Dans le conseil actuel - conseil élu en 1933 - il n'y aurait pas que deux Francs-Maçons, mais au moins trois : MM. Charruault, conseiller et Gourdain ont démissionné ; M. Girard, conseiller a été démissionné d'office par vous et il est assez étrange qu'un délégué à la propagande se permette par l'expression "seulement" de porter une critique contre un acte ministériel" A.N., 2 AG 517, rapport du préfet, 2-12-41.

Maîtres : Théophile Boissi d'Anglas, commissaire des guerre - Julien Brunel, négociant - Isac Attias, propriétaire - Henri Mugniaini, négociant - Nicolas Giorni, avocat - Jean Walser, négociant - Paule Henry Wulffen, négociant - Abraham Busnach, négociant - Chrétien Due, négociant - Guillaume Mitechel, négociant - Antoine Granucci, officier de la compagnie départementale - Joseph Bernard, avocat - Jacob Recanati, négociant - Joseph Alliata, propriétaire - Joseph Pefetti, employé à la préfecture de Lucques - Gustave Wulffen, négociant.

Compagnon : Pierre Caire, négociant.

Apprentifs : Marciano Simonetti, consul général de Naples - Jacques Garbini, prêtre et docteur - François Massoni, aide de camp de S. A. I. le prince de Lucques - Jean Caselli, capitaine au 1^{er} régiment de la garde nationale de Lucques - Maurice Vialis, négociant - Jean David, inspecteur des domaines à Pise - Isidore Giovannetti, directeur des postes - Jean Carmignani, professeur de droit criminel à l'université de Pise - Pierre Cilla, capitaine, Gendarmerie. - Jean Mutel, capitaine de gendarmerie à Livourne.

Frères absents : Jean, Bap., Lesseps, Pascal Lesseps, Pierre Massol, Auguste Mahelin, Philippe Bertolacci, Charles Wiedman, Charles Balfour, Jean Pasco, Georges Aide' (sic), H. Alwein, J.-J. Lamarche, Georges Gausson, Gérard Questroi, J. Joseph Lautier, Joseph Chauvet.

Apprentifs : Louis Buttafoco, Demetrius Maximum, Félix Lombard, Frédéric Brayer, Jacques Hergard, Auguste Renaudin,

Député au Grand Orient : Rouyer général de brigade

Associés libres : François Sequis, Jacques Ginot, J.-J. Melet, Mechin, Alesandre Desbeuf, Charles Prat, François Augear, Jean Toussaint Godard, Pierre Renard, Cas. Carre' (sic), Victor Morand, Bernard Oudin (tous officiers au 13^e de Ligne). Eliert Lund, Niels Metersen, N. Cartensen, Truels Eger, Chresten Chriensen, Jorge Paulsen (Tous capitaines de marine marchande danoise).

Frères servants : Jean Ruffi, Ange Tagliazucchi, Fernand Frediani.).

La question prussienne.

Bulletin du Grand Orient de France, n° 3, 1844, pp 106 et 107 : "La position exceptionnelle des Maçons Israélites en Prusse semble préoccuper vivement les Maçons de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre, et on s'étonne à bon droit de cet ostracisme prononcé au nom de l'intolérance. Des observations ont été adressées à ce sujet au Grand Orient de France, qui les a renvoyées à l'examen d'une commission. Nous croyons pouvoir assurer qu'un article, dans lequel cette question sera examinée, paraîtra dans le prochain numéro du Bulletin".

Bulletin du Grand Orient de France, n° 6, décembre 1845, p 239 : "Des Maçons israélites en Prusse.

La position exceptionnelle des Maçons Israélites en Prusse continue à préoccuper non plus seulement les Maçons de l'Allemagne et de la France, mais aussi ceux de toutes les parties du globe ; c'est qu'en effet la question qui s'agite à l'égard de ces FF. touche essentiellement à l'une des bases fondamentales de notre institution : la tolérance. Mais en France, où les leçons enseignées par l'histoire, implacable révélatrice des fautes du passé, ont appris ce qu'on pouvait craindre de l'oubli de ce principe inséparable de la vraie fraternité, cet anachronisme, oserons-nous dire politique, a soulevé de vives sympathies en faveur de ceux atteints par cette mesure renouvelée des siècles antérieurs. Plusieurs atel. se sont adressés au Grand Orient et l'ont prié d'aviser aux moyens à prendre pour faire cesser un état de choses si contraires à l'esprit du dix-neuvième siècle. Le Grand Orient a pris en considération les demandes qui lui ont été soumises et qu'il a renvoyées à l'examen de la commission permanente. Cette dernière a consulté à cet égard de nombreux documents, ne voulant, dans une semblable affaire, négliger aucuns moyens pour éclairer sa religion, et l'un de ses membres sera incessamment chargé de présenter au Grand Orient un rapport sur cet important objet".

Bulletin du Grand Orient de France, n° 7, avril 1846, p 256 sqq. : Position exceptionnelle des maçons israélites en Prusse.

Cette question, qui a préoccupé et préoccupe encore si vivement les Maçons de tous les pays, vient d'être traitée au sein du Grand Orient de France, en sa séance du 3 de ce mois, et le Grand Orient a entendu avec le plus vif intérêt le rapport qui lui a été présenté à ce sujet, au nom de la commission permanente par le Frère Charrassin, son rapporteur.

Nous allons donner le texte de ce rapport, en faisant observer que le Grand Orient en a adopté les résolutions en leur entier, et a nommé une commission spéciale pour en suivre l'exécution.

Rapport

sur la question relative à la position exceptionnelle
des maçons israélites en Prusse

présentée au G. O. de France, en sa séance du 3 avril 1846,

par le Frère Charrassin,
rapporteur de la commission permanente.

"Très Chers Frères,

"De tous les coins du ciel de la Maçonnerie, à l'Est surtout et vers le Nord de la France, une voix unanime se fait entendre qui proteste contre l'espèce d'excommunication fulminée en Prusse contre nos Frères israélites. De Lyon, où cette voix solitaire, pour ne rien devoir au commun écho de la Maçonnerie française, s'exposait à mourir sans retentissement entre les limites d'une étroite conférence ; des rives du Rhin au sommet des Vosges, de la Sarre à la Moselle et jusqu'aux rives de l'Escaut et de la Lys, partout alarmé, le sentiment de l'humaine confraternité s'est exhalée par d'éclatantes manifestations.

"L'Amitié Fraternelle de Bourg, La Fidélité à Lille, Les Vrais Amis de l'Ordre à Avize, Les Amis de la Vérité à Metz, ont plus expressément appelé l'attention du Grand Orient sur ce déplorable et solennel renoncement à la morale Maçonnique. La Fidélité de Lille vous conseillait "de menacer d'une rupture des Frères assez oublieux de leurs devoirs envers l'humanité pour faire revivre les préjugés du moyen âge". Les Amis de l'Ordre, à Avize, plus circonspects, peut-être plus prudents, mais tout aussi jaloux de la sainteté de nos devoirs, appréciant avec sagesse ce qu'il y avait de délicat et de difficile à s'immiscer dans l'administration d'une souveraineté étrangère, désiraient d'abord voir ouvrir des négociations et ramener le Sénat prussien par d'officieuses démarches, puis en cas d'inefficacité, d'appeler au secours du viol continué de la fraternité les armes même employées contre elle, et retourner en France contre les Frères prussiens l'excommunication dont on flétrit en Prusse nos Frères israélites.

"Enfin, Les Amis de la Vérité, le 29 juin 1845, entendirent les développements généreux, mais trop passionnés peut-être, trop débordants d'amères récriminations, par lesquels le Frère Landau engageait cette Loge à supplier le Grand Orient de convier à une ligue universelle contre les Loges souveraines de Berlin, tous les Grands Orient du monde pour frapper tous ensemble, comme d'un blocus général, la Maçonnerie d'entre l'Elbe et la Vistule, jusqu'à la révocation d'une si déplorable mesure. Ils nommèrent une commission particulière pour en faire rapport. Le 7 juillet suivant, cette commission s'associant au fond aux sentiments du Frère Landau, mais tempérant, avec une rare sagesse, ce qu'il y avait de trop orageux dans sa position, arrêta en principe :

"Que la tolérance est la vertu qui peut le plus contribuer à attaquer les préjugés et à combattre les erreurs... que la violence, au contraire, n'est pas l'arme qui convient pour les vaincre, et que toute autre voie que celle de la persuasion n'offrirait aucune chance de succès" ; que d'ailleurs le principe de la fraternité générale, voilée d'un nuage passager dans les Temples prussiens, compte pourtant à l'heure même, et jusque dans le sanctuaire, assez de zélés, assez de dignes défenseurs, pour qu'on puisse en augurer bientôt le pacifique triomphe : d'après ces motifs, la commission déclare "les mesures inopportunes", et propose à la Loge de renouveler sa protestation et de supplier le Grand Orient "de mettre tout à profit pour obtenir du suprême protecteur" le retour à une morale plus généreuse, et par cela même plus chère aux descendants d'un roi philosophe, et surtout pour faire ouvrir à titre de visiteurs, aux Maçons des Loges de France, ne fut-ce que par une juste réciprocité, l'entrée de toutes les Loges des rives de l'Oder.

"Enfin, dans sa séance du 4 août, la Loge de Metz écoutait la traduction d'un discours du Frère Kirsh, orateur de la Loge de Luxembourg et prêtre israélite. Ce Frère y rappelait cette grande parole de Salomon : "Et même l'étranger qui n'est pas de ton peuple, Israël, et qui sera venu d'un pays éloigné pour glorifier ton nom, tu l'exauceras du haut du ciel, Grand Architecte de l'Univers !..." et, suivant cette grande idée comme une grande lumière, il se demandait si le Juif doit être moins que l'étranger pour les descendants de Salomon ! S'il n'est pas chrétien aussi par la croyance à l'unité de Dieu ? à l'immortalité de l'âme et surtout par la morale pratique ? Il se demandait si, pour différer sur la double nature du fils de Marie et sur les rapports du père, du fils et de l'esprit, sur le dogme de la présence réelle et sur d'autres particularités, comme aussi sur la manifestation, sur la direction miraculeuse de la pensée divine, le Juif ne marchait pas d'ailleurs sur les traces de Jean et du Christ ? Si le Christ, mort sur la croix pour l'humanité n'était pas pour lui, aussi bien que pour le chrétien, le sublime modèle du dévouement de toute la vie ? Si ce modèle sacré ne représentait pas pour tous deux le sacrifice continué au bonheur du prochain ? Et si à ce titre tous les Juifs, comme tous les gens de bien, ne devaient pas s'efforcer de conformer toute leur vie à une vie si sainte, et n'étaient pas ainsi tous chrétiens du christianisme pratique, c'est-à-dire du véritable christianisme ? Il se demandait enfin, si la Maçonnerie n'était pas précisément le temple commun, où tous, à l'abri des dogmes qui divisent, peuvent venir s'aimer dans la religion qui unit, et oublier les vaines et dangereuses spéculations des écoles religieuses.

"Telles sont, mes Frères, les trop justes plaintes de vos Loges : il est trop vrai que le principe de l'universalité maçonnique est entamé par quelques dispositions des statuts généraux de nos voisins du Nord ; que le mal est d'autant plus délicat à toucher, qu'il veut, pour être guéri, un retour sur une décision solennelle, et que ce retour, pour n'être pas parfois sans grandeur, peut n'être pas non plus sans danger pour la dignité et la considération d'un corps suprême. C'est assez dire l'embarras qui va environner votre délibération, où doivent se concilier à la fois les inflexibles devoirs envers l'Ordre, et les fraternels égards que mérite une puis-

sance votre égale ; et ce qui ajoute encore et complique la situation, c'est la division du pouvoir souverain dans la constitution de cette puissance.

"Cent quatre-vingt-seize Loges y sont dirigées par trois Grandes Loges ; chacune de ces puissances travaille à sa manière, et dans un esprit et même d'après ses principes jusqu'à un certain point différent. Ces trois Grandes Loges sont la Grande Loge Aux Trois Globes, fondée par Frédéric II, qui administre à elle seule cent cinq Ateliers ; la Grande Loge d'Allemagne, qui en gouverne soixante, et la Grande Loge Royale York à L'Amitié, trente et un. Pour racheter le vice d'une action morcelée, et rattraper dans l'expédition des affaires générales une partie des avantages et de la régularité qu'assure seul en entier l'unité d'administration, les Grands Maîtres se réunissent au Prince royal, lien vivant, protecteur de ces trois familles, et ce comité forme la direction souveraine de l'Ordre. Il paraîtrait que rien de ses délibérations ne doit transpirer au dehors.

"Quant aux règlements généraux, ils demeurent en pleine exécution neuf années durant, et sont à ce terme soumis à révision. Or, à la Saint-Jean 5845, les neuf ans de l'ancienne loi expiraient, et avec eux sa vertu régulatrice ; et la loi révisée alors commençait à son tour sa neuvaine gouvernante. On y remarque, par malheur, la disposition suivante, triste héritage de sa devancière : "Seront admis comme Frères visiteurs, à tous les travaux, excepté aux Loges délibératives, les Frères Chrétiens prouvant par un diplôme authentique qu'ils appartiennent à une Loge reconnue". C'est à cette barrière que les Israélites, consacrés sur vos autels ou sur les autels de la grande main de la fraternité ; c'est là que sur leur front humilié, le vieux préjugé, debout derrière les barreaux, comme une sentinelle sourde et muette, leur jette encore la malédiction barbare d'un autre âge.

"Assurément cette mesure n'est conforme ni aux principes essentiels de la Maçonnerie ni aux devoirs mutuels d'autorités en possession d'administrer les choses de la fraternité. Le Grand Orient de France réservant toujours, au foyer tout ouvert de sa nationale famille, des places pour les enfants de la famille prussienne, quelque religion qu'ils professent d'ailleurs, pourrait à bon droit se sentir blessé de ne pas trouver pour les siens un traitement semblable, de voir méconnus les droits sacrés conférés en son nom, et ses avances pour établir l'égalité des enfants des hommes. Il devrait se sentir blessé de voir en quelque sorte autour des champs de la Maçonnerie, par une contrefaçon sacrilège, s'étendre une manière de douane religieuse, pour fouiller à l'entrée des Temples le fond des consciences, et n'accorder l'hospitalité qu'aux croyances cotées au tarif pour passer en franchise.

"Mais le juste orgueil qui semble vous obliger à ne pas souffrir d'atteinte à notre nationalité maçonnique, ce dépôt remis à votre vigilance par les élections de vos Frères, n'est rien à notre avis auprès de cet autre dépôt dont le Grand Architecte de l'Univers a de toute éternité confié la garde au cœur de toute la Maçonnerie de la terre ; je veux parler du principe moral de l'Ordre entier.

"S'il est en effet quelque chose de clair pour nous, c'est que le cachet particulier qui distingue la morale maçonnique de toutes les autres, est l'universalité des grands sentiments qui en forme le fond ! Ce qui élève cette morale au-dessus de toute autre morale, c'est que ses inspirations divines enveloppent les battements de tous les cœurs et les mouvements de tous les esprits ; c'est qu'elle ne comporte, dans ses dimensions infinies, ni jalousie entre les sectes, ni concurrence entre les familles, les provinces, les nations industrielles ou politiques, ni rivalités, ni haines, ni privilèges de force, ni de race, ni de croyance, ni de couleur ! Son large drapeau, d'un pôle à l'autre, doit flotter au-dessus de tous les drapeaux divers ; il se déploie sur les étendards entre agités de Mahomet, comme sur ceux de Moïse, sur la croix de Rome comme sur celle de Moscou, sur celle de Genève, comme sur celle de Londres, sur le Gange comme sur le Tibre, sur les Amazones comme sur l'Ohio ; sous son ombre ondoyante, au loin projetée, doivent un jour, parmi les distinctions effacées, vivre en frères, l'Indien et le Tatare, l'Américain et l'Arabe, le Grec et le Scythe, le Nègre et le Romain ; et tous ensemble, unis dans un même cœur, dirigés par un même esprit, former enfin la conscience commune du genre humain.

"C'est cette grandeur, cette généralité dans les pensées et les sentiments qui fait, n'en doutez pas, le propre, l'essence de nos doctrines. Détruisez ce grand caractère, et la Maçonnerie découronnée n'a plus rien à apprendre au monde, plus rien à lui faire pratiquer ; ses symboles devenus vides n'ont plus ni sens ni révélation ; et ses petites sociétés, éparses par le monde et sans objet, n'ont plus d'avance à offrir l'image de la grande société humaine ; elles ne sont plus comme autant de doux concerts s'exerçant et préludant à l'harmonie de l'ensemble, et s'efforçant même dès ce jour de réaliser dans un monde condamné, le bonheur promis au monde à venir !

"Détruisez ce grand caractère, et vous ne savez plus pourquoi tous les arts, toutes les professions, toutes les sciences et tous les cultes, toutes les activités, tous les travaux et toutes les pensées, toutes les religions et tous les climats se cherchent ici comme dans un rendez-vous commun ? Pourquoi toutes ces mains, que les habitudes et les mœurs tiennent à distance, viennent ici se serrer et s'unir dans une chaîne sans fin, et à travers les âges et les frontières, les mers et les montagnes, les usages et les préjugés ? Et vous ne savez plus pourquoi tombent ici les murailles d'airain, debout ailleurs entre les enfants des hommes, entre les fils du Christ et ceux de Mahomet, entre les noirs et les blancs, entre les races de l'Inde et celles de l'Europe, entre

celles des nouveaux continents et celles de l'ancien ? Pourquoi disparaissent les distances et les aversions qui tiennent cantonnés dans des étages divers, forts et faibles, riches et pauvres, et ceux qui, courbés sur le métier ou la charrue, fécondent de leurs sueurs les champs et l'industrie, et ceux qui plus favorisés du ciel, cueillent dans le domaine de l'intelligence ou de la fortune une vie plus douce et moins semée d'épines ? Pourquoi se calment ici et brisent expirantes ces vagues que soulèvent toutes les passions, toutes les souffrances particulières, et qui, dans leur furie vagabonde, roulent les hommes, les familles et les peuples entrechoqués entre les ateliers, les héritages, les préjugés et les croyances diverses.

"Oui, c'est ici la grande école où chacun vient apprendre et développer en lui ce qu'il a de commun avec tous les autres et qui l'incorpore à l'humanité, et oublier ce qui lui est personnel et qui l'en isole ; c'est ici qu'aux vives flammes de l'égalité et de l'unité humaine, l'orgueil vient fondre ses armoiries, et le travail laver les flétrissures que la barbarie jeta trop longtemps sur son front humilié ! C'est ici que les enfants de l'industrie reconnaissent leurs frères dans les ouvriers et dans les rivaux qu'une aveugle concurrence désigne partout encore l'un à l'autre comme ennemis ou oppresseurs ! C'est ici qu'Arabe et chrétien, catholique et protestant, déposent leur armure de haine pour s'étreindre plus étroitement dans l'éternelle religion du genre humain, et que les fils de Moïse et de Jésus viennent s'exercer à parler ensemble la grande langue, pour en répandre partout ensuite parmi les familles les fécondes harmonies.

"Si la Maçonnerie n'est pas l'immense atelier où les cœurs les mieux inspirés parmi toute secte, toute philosophie, où les âmes généreuses de chaque branche de l'intelligence et de l'activité de l'homme, où les penchants affectueux de toute contrée, divisés, excités sans cesse contre eux-mêmes, animés à une guerre intime par des luttes de tous les jours, peuvent enfin se préparer, se façonner au solennel apprentissage des mœurs humaines ; si la Maçonnerie n'est pas l'immense atelier où les âmes, trop à l'étroit dans la vie particulière de chaque industrie, de chaque clocher, de chaque adoration, de chaque race, de chaque nation, et lassées de porter plus que leur charge de haine et de mépris contre toute communauté qui ne vit pas de cette vie isolante, peuvent venir désapprendre les préjugés et les mœurs exclusives, et étudier par avance la grande vie de l'humanité, elle n'est plus rien qu'une secte ordinaire et n'a que faire en ce monde ; elle donne sa démission de toute fonction humaine. Si les fils du Coran ferment leur temple aux fils de l'Évangile, si ceux-ci aux fils de Moïse, si les chrétiens de Rome à ceux de Londres ; pourquoi les blancs ne les fermeraient-ils pas aux noirs et les hommes de couleur aux races Mongoles ? Pourquoi pas les nobles aux enfants du peuple ? Pourquoi pas les Français aux Russes, les Slaves aux Allemands, l'Europe à l'Afrique ? Or, au milieu de cet univers en morceaux, au milieu de ces groupes séparés, barricadés les uns crainte des autres, parmi ce monde en mille compartiments isolés, se repoussant l'un l'autre, cherchez, je vous prie, ce que deviendrait le saint dogme de la fraternité universelle ? Cherchez sur ces milliers de bannières frémissant et s'entrechoquant au loin, le signe essentiel et distinctif de notre Ordre ! Et voyez autour de vous si le principe d'exclusion dans le sanctuaire n'est pas un principe de dissolution ? Si le souffle impie de ce principe, quelque sacrée que soit d'ailleurs la raison qui l'invoque, le monument de la fraternité ne tombe point en ruine et ne menace pas de se dissiper comme une vaine poussière ! Et si chaque Maçonnerie, devenue nationale ou provinciale, ne descend pas aux maigres proportions d'une association particulière, d'une manière de confrérie ou de congrégation, sans enseignement propre, sans titre constitutif et méritoire dans les archives de l'humanité, sans lien général qu'elle étende sur le globe, où se puissent attacher les siècles, les familles, les nations et les continents, et qui la désigne et la caractérise entre toutes les autres corporations !

"C'est bien assez déjà que les mystères doivent demeurer fermés à la foule dont la triste ignorance emprisonne et étouffe la pensée ! C'est bien assez qu'une nécessité cruelle nous force ainsi à déshériter ces victimes sociales et à ne pas leur confier un apostolat qu'il les compromettraient sans profit pour elles-mêmes : nous ne devrions voir condamnés à ne jamais venir entendre la grande voix de la fraternité que les cœurs desséchés ou vides, ou corrompus sans retours, que les âmes flétries qui vivent et jouissent des larmes d'autrui, qui, se faisant une divinité d'elles-mêmes, y rapportent tout, et, consommées tout entières en elles, n'ont plus rien pour les souffrances ni pour l'enseignement des autres et ne sauraient être que membres morts d'une société toute vivante. Mais du moins n'élargissons pas ce cercle fatal ! Car la Maçonnerie sera d'autant moins la philosophie de l'humanité, d'autant moins elle-même, qu'elle élaguera du faisceau un plus grand nombre de rayons ! Le cœur simple et bon qui sait faire la grande prédication de l'exemple et de la vertu pratique, aussi bien que l'esprit éclairé qui sait la puissance du savoir, comme l'imagination brillante qui possède la magie des peintures ou l'émotion de la parole, tous doivent concourir à ses enseignements : et ces enseignements demeureront incomplets si dans un coin du monde, au fond d'une religion ou d'un peuple, dans quelque étage enfin de la vie qu'il puisse se rencontrer, un apôtre digne de l'Ordre pouvait, sous un vain prétexte, être écarté des tribus de la fraternité.

"Ainsi, réprouver en son nom un peuple tout entier, c'est prêter à l'Ordre de la fraternité universelle les passions étroites et presque vindicatives d'une croyance particulière et exclusive ; c'est en corrompre et en altérer l'essence et le but ; c'est faire, d'un principe commun à tous les hommes, un principe propre à certaine nation privilégiée et réduire l'unité humaine à une simple unité nationale ou moins peut-être ; c'est reculer aux

siècles où chaque race se croyait plus pure que toutes les autres, et s'arroger le domaine de la terre, refoulant celles-ci à ses pieds, entre elle et les bêtes ! Devant cette profanation de la grande image de la Maçonnerie, le Grand Orient ne pouvait garder le silence : il devait tenter au moins de relever cette image aux yeux mêmes de l'autorité qui l'avait mutilée, tout en croyant, nous n'en doutons pas, et en voulant travailler à sa gloire. Mais le Grand Orient devait-il se contenter de répéter encore les protestations dont le monde maçonnique a déjà si vainement retenti ou bien appeler au secours de sa pensée méconnue la triste voix des représailles ?

"Sans doute il serait facile de mander avec son glaive l'ange chargé de défendre l'entrée de nos Temples à tous les Maçons de la Prusse : sans doute encore le Grand Orient pourrait se liguer peut-être avec la plupart des Grands Orient étrangers pour emprisonner l'intolérance chez elle et la ramener peut-être, par la nécessité d'une expansion étouffée, à de plus libérales pratiques. Il pourrait bien plus : jusque dans son sanctuaire, il irait audacieusement aborder une Maçonnerie rivale, où les fils d'Abraham serrés en foule, sous son Obédience, et plus généreux que les chrétiens, sauraient tendre des bras amis à des Frères prévenus et forcer enfin des portes jalouses à coup de persévérance et de dévouement : car au milieu des troubles et des embarras que cette administration nouvelle aurait ajoutés à la triple direction prussienne, il paraît impossible qu'on pût longtemps retenir des Frères partout mêlés, partout enlacés déjà, et impatients de fortifier, de couronner tant de liens par celui d'une fraternité générale ! Non, ce mouvement entre les anciens et les nouveaux Frères viendrait tout droit sans aucun doute aboutir à une transaction sur le pied d'égalité : et les persécutions mêmes de l'autorité profane, si cette autorité avait pu s'y résigner, n'auraient fait qu'attacher plus vivement les opprimés à l'autel si douloureusement élevé et ajouter à leur influence la vertu du martyr !

"Mais non : hommes de fraternité et d'amour, vous ont dit justement les Amis de la Vérité, c'est avec les armes de la fraternité et de l'humanité que vous devez peser dans les conseils des autorités voisines ! Et cette fois vous avez d'autant plus d'espoir de réussir par une intervention toute d'amitié, que vos vœux sont dans le cœur de vos voisins aussi bien que dans les vôtres et que parmi les trois sénats de la Maçonnerie en Prusse, celui de Royal-York à l'Amitié avait, dès 1838, décidé l'admission des juifs comme visiteurs ; que le 6 décembre 1844, le Grand Maître de ce sénat proposa formellement cette libre admission au Conseil Suprême présidé par le Prince protecteur, et ne suspendit ses instances que devant le danger de voir les deux autres corps dirigeants se séparer de lui et rompre le peu d'unité de l'administration générale ; que vers le même temps, la Grande Loge Aux Trois Globes, avec l'ascendant que lui donne ses cent cinq Ateliers sur les 196 que compte la Prusse, demandait aussi à la majorité de 16 voix sur 27, le renversement de cette barrière fatale, et que ces deux Grande Loges annonçant chacune à leurs Ateliers qu'elles n'avaient pu réussir encore, ajoutaient expressément dans leur circulaire, qu'il ne s'agissait pas d'abandonner le principe, mais seulement d'attendre des temps meilleurs pour en assurer enfin le règne attardé. Ainsi la majorité des Grande Loges de Prusse, la majorité des Frères dans ce grand pays partage la noble pensée de l'égalité de toutes les races et de tous les cultes, et pour eux tous le principe de l'universalité dans la fraternité maçonnique est un désir du cœur, comme un devoir de religion, comme une loi des esprits et des intelligences.

"Il faut donc, dans leurs saintes aspirations, que tant d'âmes si dévouées, si éclairées, soient arrêtées par une de ces puissances inapparentes de loin, mais momentanément invincibles, par une de ces résistances intimes contre lesquelles se brisent les volontés les plus ardentes et les résolutions les mieux formées ; il faut donc que la crainte d'ébranler la colonne du Temple et d'entraîner la Maçonnerie qu'ils dirigent sous les ruines et les décombres les ait contraints de laisser inachevée ce soir la tâche de la journée, et de remettre demain, après que l'orage sera passé, la fin du sillon interrompu !

"Ne voyez-vous pas, à travers tout cela, que ces Grandes Loges ont senti, près de se briser à leurs bras, les deux grands anneaux auxquels ils s'efforcent de tenir attaché le sort actuel de la grande famille en Prusse ? Ne vous semble-t-il pas voir la main du Prince royal éloigner du ciel de cette Maçonnerie, les nuages qu'y amoncellent les vents du Nord, les conjurer et les entrouvrir pour laisser sur elle, à travers les clairs azurés, tomber les rayons d'une avare lumière ? Ne devinez-vous pas que pour tenir soudées l'une à l'autre et se défendre contre la poussière des divisions intestines, ces trois directions, à défaut d'une source de vie commune, doivent emprunter à une protection souveraine la prépondérance d'une volonté qui associe leur triple activité, sous la couronne imposante d'une unité salubre autant qu'indispensable ? Ne sentez-vous pas que ce sénat à trois visages, n'a pas cru payer trop cher cette double protection contre les ennemis de notre Ordre et contre les forces dissolvantes, au prix d'une déférence douloureuse, sans doute, mais imposée d'ailleurs, et par les services rendus, et par les préventions du pays, et par les nécessités d'une plus parfaite administration, et que par gratitude et pour ne pas blesser les susceptibilités religieuses d'un noble cœur aveugle en ce point, ce sénat, obligé d'opter entre l'exclusion des Juifs d'une part, et le sort de l'institution tout entière de l'autre, a voulu sauver la constitution de l'Ordre d'abord, sauf à travailler ensuite au sauvetage de la portion de l'équipage un instant sacrifié ?

"Pourquoi eut-il désespéré ! Les sentiments d'où partent les résistances vainement combattues jusqu'à ce jour, n'ont-ils pas aussi leur source dans de grandes et pures convictions ? N'est-ce pas dans l'attachement à de chères croyances qu'elles puisent leur force et le respect qu'elles inspirent ? et ne pourrait-il tourner un jour

ces scrupules sacrés en d'autres plus sacrés encore ? ne pourrait-il aux yeux désilés de son illustre patron, faire briller la grande fraternité qui, comme l'âme de l'humanité, enveloppe le monde et les siècles, d'un éclat à faire pâlir cette autre fraternité presque sans souffle, qu'on voit mourir épuisée à la frontière d'un État ou au bout d'une croyance particulière ? Puissent-ils réussir enfin !

"Quant à nous, à vrai dire, nous ne conservons que bien peu d'illusions : les préjugés religieux auxquels ont affaire les Grande Loges de Prusse ne sont pas de nature à céder sitôt la victoire ; quel qu'il en soit, et quelque temps qu'il faille attendre, nous n'avons pas le cœur de vous proposer d'ajouter l'embarras des représailles aux embarras d'une situation si malaisée déjà. Les représailles, mes Frères, c'est la guerre par le mal et la Maçonnerie nous semble le concours par le bien et pour le bien ; les représailles même les plus douces, c'est quelque chose comme l'esprit de colère, de vengeance ou d'orgueil, justement soulevé ou non ; c'est l'esprit qui lutte, disperse, détruit et isole par les haines, et la Maçonnerie, c'est l'esprit de fraternité et d'égalité qui unit et assemble, élève, harmonise et purifie les cœurs, et édifie la morale universelle ; l'une procède de la force, l'autre de la bonté ?

En Maçonnerie on ne doit combattre qu'à mieux comprendre et mieux pratiquer le bien et le beau ; le vainqueur, c'est celui qui en étend le plus les applications ; le vaincu, c'est celui qui s'enrichit de ces études et de ces découvertes sans autre crève-cœur que de s'être laissé devancer. La guerre pour s'enrichir ou pour opprimer est vieille comme les siècles ; les droits d'aubaine et les rançonnements remontent aussi loin qu'elle. La conquête par rapine et violence est le premier désir et le premier mouvement du premier sauvage ; et la gloire qui ne sait régner et dominer que sur les ruines d'une gloire rivale, c'est l'antique génie du monde primitif, avec ses voraces penchants, ses discordes, ses furies, ses cupidités funestes, ses crimes et ses batailles. L'histoire a charge d'enseigner ce qu'elle fut aux siècles futurs, et de montrer les ossements qu'elle entasse tant qu'il lui fut donné d'inspirer les âmes ! A la Maçonnerie un autre rôle convient : à elle à enseigner entre peuples des rapports tout nouveaux ; à elle à préluder à la guerre vraiment sainte où le triomphe n'appartiendra qu'aux plus grandes vertus sociales et aux plus grands bienfaits ; où les plus grands héros seront ceux qui auront vaincu le plus de mauvaises passions, et détruit le plus de ces préjugés qui dévastent les intelligences et dessèchent les cœurs ; où les plus grands conquérants seront ceux qui auront conquis les plus saintes, les plus généreuses inspirations, celles qui lient les âmes de plus en plus près ; où la plus grande gloire, la plus riche couronne sera pour le meilleur, le plus fraternel, le plus dévoué, et la domination la plus enviée et la plus étendue, celle qu'assure l'excellence du cœur et des oeuvres, et la seule ambition, celle de surpasser les autres en ce point seulement.

"C'est par-là qu'il nous a paru que le Grand Orient devait à tout prix chercher à mériter la prépondérance et à assurer son ascendant parmi les puissances directrices de la Maçonnerie. Que gagnerait l'humanité à nous voir suivre les traditions barbares encore de l'ancien droit des gens, et du nouveau droit des concurrences industrielles ? Si vous excommuniez vos Frères prussiens, ceux-ci vont vous le rendre ; la dignité du pouvoir les y oblige, quand la jalousie ou l'orgueil national ne leur en ferait pas un devoir : et voilà la Maçonnerie française séparée de sa fière voisine. Et avec nos Frères juifs voilà encore nos Frères chrétiens confondus sous le feu croisé des interdits, lancés à la fois de Berlin et de Paris ? Voilà toutes nos Loges de la Meuse à la Seine, des Vosges au Rhin et des Alpes au Rhône, obligées de chasser de leurs foyers fraternels leurs Frères de Prusse, pour un travers de conscience religieuse dont ces derniers sont eux-mêmes les premières victimes. Ce serait comprendre les rapports des peuples à la manière du monde politique, et ne pas dépasser en morale internationale les oracles des écoles profanes.

"Non, non, mes Frères ; non, ce n'est pas par représailles que nous vous proposons de demander justice et de l'obtenir : tout au contraire nous aimerions mieux vous voir adopter la résolution suivante :

"Le Grand Orient de France a reçu avis que les Grande Loges de Prusse ont violé à son égard, non seulement les lois d'un fraternel voisinage, mais même celles de la plus vulgaire réciprocité, en ne reconnaissant pas les Maçons français de la religion de Moïse, et en leur refusant une place sur les colonnes hospitalières de l'Ordre. Remontant aux motifs de cette violation de la confraternité universelle, le Grand Orient de France s'est convaincu que la conduite des Ateliers prussiens était commandée par la disposition expresse des règlements généraux de l'autorité de ce pays.

"Vivement sollicité par les Loges de son Obéissance, d'user de sa position directrice, pour faire reconnaître les actes de son autorité méconnue, et désirant forcer le conseil suprême des Grande Loges de Berlin à révoquer la déplorable disposition de l'article 287 de la loi générale de la Maçonnerie en Prusse, le Grand Orient de France annonce solennellement à toutes les autorités du monde, et en particulier aux trois Grande Loges de Prusse, et à tous les Ateliers qui en dépendent, que les Maçons prussiens, réguliers, protestants ou catholiques, chrétiens ou philosophes, israélites ou mahométans, et enfin de tout culte et de toute religion, trouveront toujours, comme par le passé, dans toutes les Loges de France, une main fraternelle pour les introduire au sein de la grande famille, et leur donner l'hospitalité que leur refusent parfois les Ateliers prussiens. Le Grand Orient adjure les Loges de France de ne point user de représailles envers nos Frères prus-

siens, et tout au contraire de les recevoir d'autant plus cordialement qu'ils sont assez malheureux pour ne pouvoir toujours le leur redresser pour être condamnés à ne pas se considérer comme Frères de tous les Maçons de la terre.

"Le Grand Orient de France délègue un de ses présidents, et d'après l'avis de ce représentant particulier du Grand Maître, le charge d'associer ses efforts, s'il y a lieu, à ceux du garant d'amitié des Grande Loges de Prusse, et à ceux des Grande Loges Aux Trois Globes et Royal-York à l'Amitié : d'ouvrir et d'entretenir des négociations, de les suivre sans relâche avec le gouvernement de l'Ordre à Berlin, pour prier et supplier ce gouvernement, non pas seulement au nom de la Maçonnerie française, non pas seulement au nom de son autorité, de ses droits, de son hospitalité, si mal payée de retour à l'autre rive du Rhin, mais au nom de l'humanité, de la fraternité universelle, au nom de l'unité de la famille humaine, d'effacer enfin de ses statuts ces dispositions presque sauvages, qui contrastent si outrageusement avec le principe essentiel de l'Ordre, avec la morale de tous les peuples et de tous les siècles, avec la générosité d'une aussi grande nation, avec le caractère religieux des Loges prussiennes, et leur dévouement au dogme de l'égalité des Loges prussiennes, et leur dévouement au dogme de l'égalité de tous les enfants de la terre.

"Le Grand Orient recommande surtout à son délégué de n'épargner aucune démarche, aucune supplication, telle humble qu'elle soit, pour purger de cette proscription d'un autre âge, le Code maçonnique d'une des plus intelligentes nations du monde ; il lui recommande de se souvenir que la plus grande humiliation devient le plus grand acte de vertu, quand ce sacrifice d'un juste orgueil est offert pour décider le triomphe de principes si chers à l'humanité"

Bulletin du Grand Orient de France, n° 11, mai 1847 : "Tolérance envers Les maçons israélites On nous assure que le cri de tolérance jeté de toutes parts en faveur des Maçons israélites de Prusse a enfin été entendu, et que les dispositions du Code maçonnique de cet État qui interdisait à ces Frères l'entrée des Ateliers maçonniques, viennent d'être révoquées de l'agrément du Grand Maître de l'Ordre, S.A.R. le prince de Prusse. Puisse cet événement si impatiemment attendu par les amis de l'humanité, et qui comblerait l'un des vœux les plus ardents des Maçons de la France, ne pas être démenti.

"Nous serions surtout heureux de penser que les sages réflexions et les conseils éclairés et fraternels contenus au rapport présenté par le Frère Charrassin, et adoptés par le Grand Orient en sa séance du 3 avril 1846, n'ont pas été sans quelque influence sur cette honorable détermination. Un tel résultat prouve plus que jamais que tôt ou tard la lumière finit par triompher des ténèbres, et témoigne hautement des prodiges que peut opérer le grand principe de la fraternité".

Adresse des LL. :. françaises de l'Est aux Maçons allemands.

FF. :. Allemands,

La Maçonnerie de tous les pays ne fait qu'une grande famille, au sein de laquelle on ne connaît qu'une patrie l'humanité, et dont tous les membres doivent se sentir solidaires, d'un bout de la terre à l'autre.

C'est à ce titre que les représentants des Loges françaises de l'Est, réunies en congrès à Metz, viennent s'adresser à vous, certains que vous les considérerez, non comme des étrangers qui cherchent à s'immiscer dans vos affaires intérieures, mais comme des frères qui croient remplir un devoir en plaidant auprès de vous la cause des principes communs à tous les Maçons.

Vous le savez aussi bien que nous, frères, le but suprême de notre institution, c'est de chasser de la terre les préjugés superstitieux, les mépris et les haines qui séparent encore les hommes en sectes, en castes, en races ennemies, c'est de préparer, avec le triomphe de la liberté, celui de l'égalité et de la fraternité dans l'espèce humaine.

Ces préjugés, ces mépris et ces haines que nous avons à combattre autour de nous, pouvons-nous, sans nous donner le démenti le plus cinglant, courber nous même la tête devant eux ?

Ces principes de l'universelle fraternité humaine, dont nous avons à préparer partout le triomphe, peut-il nous être permis de lui fermer la porte de nos temples ?

Est-ce en Allemagne surtout, dans un pays si éclairé, si fier à bon droit de son haut degré de civilisation, que la Maçonnerie, ce foyer de civilisation, pourrait accepter d'être ainsi inférieure à elle-même ?

Elle le sera, vous en conviendrez vous-mêmes, tant qu'elle laissera subsister dans une partie de vos loges, les mesures antimaçonniques qui en interdisent jusqu'à présent l'entrée aux Israélites.

Beaucoup d'entre vous ont su s'affranchir de ce dernier reste des vieilles prescriptions du moyen âge ; beaucoup le réprouvent qui le subissent encore. Nous les conjurons au nom des principes fondamentaux qui nous servent de lien dans la grande famille, au nom de l'honneur maçonnique qu'il entache, de se prendre corps à corps avec lui, et de ne pas abandonner la lutte avant de l'avoir fait disparaître.

Ils auront avec eux tous les maçons du monde qui prennent au sérieux notre commune devise :

Liberté, Égalité, Fraternité.

Les membres du Congrès de Metz.

Présidents du Congrès : Laflize, Vénérable, Orient de Nancy.
Vacca, Vénérable, Orient de Metz.

Premiers surveillants : Bardon, Vénérable, Or. :⁸¹ de Sarreguemines. Etienne, 1^{er} Surveillant Or. : de Metz.
Deuxièmes surveillants : Voirin, Or. : de Saint-Dié. Dallien Or. : de Nancy.

Orateurs : J. Macé, Or. : de mulhouse. Loche, Or. : de Rheims (sic). Secrétaires : Lévy, Or. : de Metz. Bay, Or. : de Vesoul.

Suivent 30 signatures. Le texte se présente sur deux colonnes, la première en français, la seconde en allemand...

P.-V. du Conseil de l'Ordre du Grand Orient

24-9-1896 ... Le Frère Adrien Durand donne au Conseil des renseignements très détaillés et fort intéressants sur la situation de la Franc-Maçonnerie en Espagne. Il en fait l'historique ; les deux rites existant se font la guerre ; le Grand Orient espagnol est républicain et pour lui surtout, la situation est devenue grave. On a repris les Jésuites qui n'avaient pas reparu à la Cour depuis 70 ans et ils font une propagande acharnée contre les Francs-Maçons ; ils envoient partout des circulaires contre eux, contre les Israélites et contre les protestants, et enfin aux Philippines, on accuse les Loges maçonniques de faire cause commune avec les insurgés. Canovas a fait arrêter plusieurs Francs-Maçons, entre autres le Frère Oriol, secrétaire général du Grand Orient Espagnol, le Frère Joseph Vie etc. Ces Frères écrivent des lettres désespérées. Le Frère Durand termine en demandant au Conseil s'il peut faire quelque chose pour eux, ne fût-ce que leur envoyer un témoignage de sympathie.

Les Frères Louis Lucipia et Paul Viguié sont d'avis de ne rien envoyer du tout ; agir autrement dans l'état actuel de l'Espagne serait dangereux même pour les Frères arrêtés.

26-9-1896 ... Le Frère Sincholle demande, à propos du Bulletin comment la presse cléricale en a communication ; c'est évidemment par la Bibliothèque Nationale.

Le Frère Dazet dit que l'on peut se dispenser de faire le dépôt du Bulletin à la Bibliothèque Nationale ; le Bulletin du Grand Orient n'est en réalité qu'un compte-rendu de ses travaux communiqués seulement aux Ateliers de la Fédération et aux seuls Maçons qui en sont membres actifs ; il n'est donc pas public, et, dans ce cas, la loi sur la presse n'en exige pas le dépôt.

Le Frère Jeanvrot dit qu'il suffirait de changer le titre du Bulletin et de supprimer la faculté de l'abonnement. Il propose de donner, par exemple, comme titre : Compte-rendu aux Loges de la Fédération des travaux du Grand Orient de France.

Après discussion, le Conseil adopte la modification proposée.

...10° "L'Alliance Française" association nationale pour la propagation de la langue française dans les Colonies et à l'étranger, demande au Grand Orient d'organiser une réunion dans une des salles de la rue Cadet, pour entendre une conférence de M. Pensa, chargé de mission en Égypte, dans le but de faire connaître d'une façon complète aux membres du Grand Orient la tâche que l'association s'est imposée et les inviter à y participer plus directement.

Le Frère Alfred Faure et le Frère Edgar Monteil rappellent que "L'Alliance Française" s'est laissée envahir par les Jésuites et ils sont d'avis qu'il ne faut pas pousser la Maçonnerie dans la voie indiquée par la lettre de M. Fonein, secrétaire général de "L'Alliance". Après discussion, le Conseil décide que le Frère Desmons, président, verra M. Fonein pour savoir ce qu'il désire.

... Le Frère Dequaire entretient le Conseil d'un incident qui s'est produit à la suite de la création du Chapitre Nouvelle Carthage, Vallée de Tunis. Trois des membres fondateurs, les Frères Blanchet, Lafitte et Pietra, avaient été éliminés pour des raisons diverses du premier tableau fourni par cet Atelier ; deux de ces Frères : les Frères Blanchet et Lafitte, protestent aujourd'hui contre cette exclusion. Le Frère Dequaire donne des explications sur les raisons qui avaient amené quelques Frères du Conseil à prendre cette détermination dans l'intérêt supérieur de la Maçonnerie.

Le Frère Fontainas dit que la situation est délicate en ce qui concerne le Frère Blanchet qui paraît jouir de l'estime de la Loge de Tunis, puisque celle-ci l'avait délégué pour la représenter au Congrès maçonnique des Loges algériennes et tunisiennes, tenues à l'Orient de Constantine en 1896. Le Frère Blanchet a même été élu président de ce Congrès.

⁸¹ Ville.

Le Frère Tranier donne des renseignements sur le Frère Lafitte qui se servait de sa situation de conseiller municipal de Toulouse pour emprunter de l'argent, même à des maîtresses de maisons de tolérance. Le Frère Tranier cite divers faits qui sont confirmés par l'acquittement du journal "Le Télégramme" poursuivi par le Frère Lafitte pour diffamation.

Le Frère Bidou estime que le Conseil n'avait pas le droit d'intervenir dans le choix des membres fondateurs du Chapitre mais que d'autre part les Loges de Toulouse sont coupables de n'avoir pas mis le Frère Lafitte en accusation.

Le Frère Fontainas pense qu'il y aurait un moyen d'éliminer le Frère Lafitte, ce serait d'ouvrir une enquête pour examiner s'il n'y a pas lieu de mettre ce Frère en accusation. Quant au Frère Blanchet, le Chapitre pourrait l'admettre en son sein.

Le Frère Dupré dit qu'il y a une épuration à faire, qu'il faut frapper le Frère Lafitte sans pitié parce qu'il est indigne et qu'il serait un danger permanent pour nos Ateliers de Tunis.

Le Frère Audibert est d'avis de mettre le Vénérable de la Loge de Tunis en demeure de faire le nécessaire pour se débarrasser des Frères Lafitte et Pietra qui seront aussi nuisibles à la Loge qu'au Chapitre.

Le Frère Dequaire ajoute qu'il n'y a rien de précis contre le Frère Pietra et que le Conseil pourrait se borner à une seule exécution, celle du Frère Lafitte.

Le Frère Tiniere demande la mise en accusation du Frère Lafitte, en exécution des dispositions de l'article 289 du Règlement Général.

Après une discussion à laquelle prennent part en outre les Frères Dazet, Grégoire, Sincholle et Damuzeaux, le Conseil décide :

1/ la mise en accusation du Frère Lafitte ;

2/ de charger officieusement le Frère Dequaire de confirmer les conseils donnés au Frère Caillat, Très Sage du Chapitre.

Le Frère Dequaire ajoute qu'il y a une différence à faire entre les Frères Ebert et Lebourgeois, celui-ci est honnête et le principal grief qui existe contre lui est d'avoir pris une part active au mouvement boulangiste.

Le Conseil renouvelle sa confiance au Frère Fontainas.

11-4-1987 ...Le Frère Desmons, président, demande que le Conseil échange quelques observations sur la conduite à tenir à l'égard de la Loge mixte Le Droit Humain. Il rappelle l'incident qui s'est produit à la fête de l'Unité Maçonnique, Orient de Paris, à laquelle assistait Mme Georges Martin, décorée du cordon de Vénérable.

Le Frère Edgar Monteil dit que ces femmes font une propagande acharnée et accomplissent de bonne besogne. Il pense que dans les tenues blanches où il y a des Maçons de toutes les Obédiences, les membres du Conseil n'ont qu'à conserver leur cordon, sans faire attention aux femmes maçonnnes ; il n'y a pas intérêt à les rejeter.

Le Frère Dequaire signale qu'il les a rencontrées dans un banquet, en tenue blanche, à Blois. Dans son discours, il leur a dit que le Grand Orient ne les reconnaissait pas.

Le Frère Bidou estime qu'elles se parent d'un titre qu'elles ne possèdent pas et que, puisque nous ne les reconnaissons pas, les membres du Conseil doivent enlever leur cordon lorsqu'ils se trouvent en leur présence dans des fêtes blanches.

Le Frère Tave voudrait aller plus loin ; il demande que les membres du Conseil se retirent.

Le Frère Tiniere demande qu'on ferme les yeux, puisque les femmes des Maçons portent aussi des cordons dans les fêtes blanches.

Le Frère Audibert estime qu'il ne faut pas agir avec tant de rigueur dans les tenues blanches qui ne sont que de simples réunions ; d'ailleurs, le Conseil n'a pas la responsabilité de l'existence et de l'organisation de ces Loges mixtes, par conséquent il n'y a aucun inconvénient à assister aux fêtes blanches où se trouvent des femmes maçonnnes.

Le Frère Sincholle demande ce qu'il faut répondre dans une fête lorsque le Conseil est interpellé violemment par les représentants de la Loge mixte ?

Le Frère Tiniere dit qu'on peut les appeler "Mes Sœurs", comme on le fait pour des femmes de Maçons.

Le Frère Griveaud pense que les Loges ne devraient pas inviter de femmes maçonnnes à leurs fêtes.

Le Frère Tranier croit qu'il serait bon d'envoyer une circulaire aux Loges pour leur dire que les délégués du Conseil n'assisteront pas aux fêtes où seront des femmes maçonnnes.

Le Frère Bidou propose que le secrétariat demande aux Loges qui désirent une délégation du Conseil, si des femmes maçonnnes doivent assister à leur fête.

Le Frère Sincholle dit qu'on connaît déjà les Loges où les femmes maçonnes ont l'habitude d'aller ; il y a les Loges de Blois, de Vernon et une de Lyon, et à Paris, les Loges l'Ecole Mutuelle, L'Evolution Sociale, La Franchise et L'Unité Maçonnique.

Le Frère Tiniere propose que les membres du Conseil ne soient pas obligés d'ôter leur cordon t que s'ils sont interpellés par des représentants de la Loge mixte, ils se bornent à répondre que des discussions de cette nature ne peuvent pas être discutées dans un banquet.

Après discussion à laquelle prennent en outre part les Frères Roche et Dazet, le Conseil adopte la proposition du Frère Tiniere par huit voix contre trois.

12-4-97 ...Le Frère Priou, chargé de faire une enquête sur les faits signalés au sujet de la mise en sommeil du Chapitre Bélisaire, rappelle au Conseil les agissements du Frère Ebert, Très Sage. Il croit que l'enquête n'est pas nécessaire parce qu'il est certain que les faits allégués par le Frère Colin, Chancelier du Chapitre, et par la Loge Bélisaire sont exacts. Le Frère Priou pense qu'on pourrait éviter la mise en accusation du Frère Ebert en exigeant simplement sa démission ; ce qu'il faut montrer à ce Frère, c'est que le Conseil n'est plus dupe de sa supercherie.

Le Frère Fontainas trouve qu'il y a une question de droit délicate, mais que le Conseil peut revenir sur une décision viciée par les faux renseignements qui lui ont été donnés. Il rappelle que lorsqu'il est allé à Alger, le Frère Ebert lui a déclaré que le Chapitre ne se réunissait plus et qu'il était en sommeil de fait ; ces déclarations lui ont été confirmées par le Frère Lebourgeois. Le Frère Fontainas demande que l'enquête décidée par le Conseil soit maintenue et que le Frère Priou fasse convoquer tous les membres du Chapitre, pour leur demander s'ils ont été régulièrement convoqués aux tenues des 27 novembre et 3 décembre 1896 pour lesquelles le Frère Ebert déclare que le quorum réglementaire n'a pas été atteint.

Le Frère Sincholle est d'avis qu'il faut débarrasser l'Algérie du Frère Ebert qui sera une cause perpétuelle d'ennuis.

Le Frère Priou craint qu'une mise en accusation amène une agitation dangereuse pour la Maçonnerie algérienne et pense pouvoir arriver à une démission des Frères Ebert et Lebourgeois ou tout au moins du Frère Ebert.

Le Frère Dazet estime que la justice maçonnique est une machine très lourde à mettre en mouvement, ce qui le fait croire qu'une démission serait préférable.

Après quelques observations des Frères Audibert, Roche et Damuzeaux, le Conseil décide de maintenir l'enquête votée dans sa précédente séance.

12-4-1897 ...Le Frère Desmons, président, demande au Conseil d'examiner la question de relations à établir entre le Grand Orient de France et la Grande Loge de France. Il rappelle que le Grand Orient n'a pas été avisé de la fusion de la Grande Loge de France avec la Grande Loge Souveraine Écossaise.

Le Frère Sincholle refait l'historique du Suprême Conseil du rite Écossais, de la Grande Loge de France, de la Grande Loge Souveraine Écossaise et de la fusion de ces deux derniers groupements maçonniques. Il estime que le Grand Orient n'a aucun intérêt à avoir des relations avec la Grande Loge de France ; on peut simplement conserver des relations fraternelles, sans caractère officiel. Le Frère Sincholle ajoute que les Écossais, qui parlent toujours de leurs relations avec les Maçonneries étrangères, n'ont été représentés ni à la Conférence maçonnique d'Anvers, ni à celle de La Haye, alors que le Grand Orient de France y a joué un rôle important.

Le Frère Bidou demande la rupture des relations avec le Suprême Conseil qui a violé les décisions du Congrès de Lausanne. Il estime que ce groupement maçonnique n'est plus régulier et qu'une rupture aurait l'avantage de faciliter les négociations tendant à faire venir un certain nombre de Loges écossaises au Grand Orient.

Le Frère Sincholle n'est pas partisan d'une rupture avec le Suprême Conseil qui peut toujours avoir des relations avec le Grand Orient, mais à partir du 18° degré, puisqu'il ne possède plus les Loges.

Le Frère Dazet donne de très intéressants détails sur les attaques****

14-4-1897 ... Le Frère Grégoire demande au Conseil de vouloir bien consacrer quelques instants à l'examen de la situation politique actuelle et à la conduite à tenir en vue des prochaines élections législatives qui auront lieu en mai 1898. Il dit que partout le cléricalisme triomphe ; que les fonctionnaires (petits ou grands) nommés actuellement sont tous réactionnaires, que les prêtres reçoivent des secours du gouvernement sans qu'un avis préalable soit demandé aux préfets et Sous-Préfets comme cela se faisait ordinairement, qu'il connaît des prêtres ayant 5.000 F de rente qui reçoivent des secours pour prendre les eaux.

Le Frère Priou assure ses collègues du concours des Loges algériennes pour combattre le cléricalisme.

Le Frère Schwerer parle de la puissance des jésuites qui obtiennent ce qu'ils veulent et qui sont aujourd'hui plus forts que jamais parce qu'ils ont l'appui du gouvernement.

Le Frère Tave pense que le mal vient surtout du gouvernement qui protège les Jésuites ; il voit dans l'alliance des modérés avec la droite un gros danger pour la République.

Le Frère Audibert donne des renseignements sur les dernières élections municipales de Montpellier qui ont été un véritable succès pour le parti républicain, grâce à l'union qui s'est fait à gauche. Il demande si le Conseil ne pourrait pas faire faire une campagne pour arriver à cette union au moins au deuxième tour de scrutin ; ce serait un mot d'ordre à donner pour les prochaines élections législatives.

Le Frère Croissant dit qu'il y a une plate-forme électorale sur laquelle tous les vrais Républicains peuvent s'entendre, c'est la question cléricale ; il serait donc préférable de partir en guerre ainsi en signalant le danger que le cléricalisme fait courir à la République.

Le Frère Tave croit qu'il serait nécessaire, pour arriver à une union à gauche, de s'entendre préalablement avec les chefs des divers partis progressistes.

Le Frère Tranier donne comme exemple d'union les dernières élections municipales de Toulouse où les radicaux-socialistes et les socialistes des différentes écoles se sont alliés et ont remporté la victoire. Il se déclare partisan d'une plate-forme électorale pour reconnaître les vrais démocrates.

Le Frère Roche pense qu'il sera difficile d'imposer aux candidats républicains de mener la campagne avec courtoisie ; les divisions dans le parti républicain s'accroissent de jour en jour et cela produit des résultats désastreux.

Le Frère Schwerer estime qu'il n'y a qu'un moyen de faire l'union, c'est de prendre la question cléricale comme tremplin électoral.

Le Frère Roche dit que dans la Charente-Inférieure, les bonapartistes sont aussi des anticléricaux et qu'alors, il serait bien plus simple de laisser à chacun sa liberté d'action suivant les milieux.

Le Frère Grégoire ne croit pas que les idées cléricales fassent beaucoup de chemin et il pense que la question cléricale serait seule de nature à pouvoir faire la concentration.

Le Frère Edgar Monteil pense qu'on peut essayer de faire de la concentration républicaine, mais le parti opportuniste aimera mieux faire des concessions aux cléricaux qu'au parti radical. Il parle des services que rend le Comité d'action pour les réformes républicaines qui multiplie les conférences en province, ce Comité a essayé d'avoir de l'argent et il a, dit-on, environ 40.000 F en caisse. Le parti opportuniste dispose de sommes considérables ; on prétend qu'après le vote de la loi sur les sucres, Méline a eu à sa disposition un million pour faire les élections et on parle de 1.200.000 F dont disposerait Waldeck-Rousseau. Il serait nécessaire, d'une part, que par les Loges on puisse arriver à porter la bonne parole un peu partout ; il faudrait faire comprendre aux Loges qu'il est nécessaire d'éviter les discussions et d'obéir à un programme déterminé. Le Frère Edgar Monteil pense aussi que le Bureau du Conseil de l'Ordre devrait s'entendre avec le parti radical pour arrêter un programme et même avec les différents présidents ou chefs de groupes ; quatre ou cinq articles suffiraient et on pourrait commencer la campagne dès maintenant. Le service militaire d'un an serait séduisant et allécherait les paysans, la suppression des dépenses afférentes aux cultes, la dissolution des congrégations religieuses et le retour de leurs biens à l'Etat, l'impôt sur le revenu et la révision de la Constitution, seraient également de nature à rallier beaucoup de républicains. Le Frère Edgar Monteil propose que le Conseil charge son Bureau de s'entendre avec les présidents des divers groupes républicains, pour arrêter un programme commun.

Le Frère Paul Viguié est partisan d'une entente avec les présidents des divers groupes républicains, mais il n'est pas d'avis de parler dans le programme de la suppression des dépenses afférentes aux cultes parce qu'il craint que cela éloigne de nous certaines bonnes volontés.

Le Frère Edgar Monteil dit qu'il ne s'agit pas d'être tout à fait d'accord pour préparer la séparation des Églises et de l'Etat, il faut émettre des idées simples et parler un langage clair aux paysans, en se servant de mots auxquels ils sont habitués.

Le Frère Audibert pense qu'il ne faut pas supprimer les questions cléricales du programme, parce qu'on amènerait à la Chambre des républicains qui voteraient avec la droite dans ces questions ; mais il ne va pas jusqu'aux idées émises par le Frère Edgar Monteil, il croit qu'il serait préférable de laisser les communes libres de disposer comme elles l'entendraient des fonds qui leur seraient alloués pour les dépenses afférentes aux cultes. Le Frère Audibert est aussi partisan d'une entente avec les présidents des différents groupes républicains.

Le Frère Paul Viguié dit que si l'on compte localement sur les Loges pour faire quelque chose, on se trompera, parce que certains politiciens les empêcheront de marcher. Il demande qu'une circulaire soit envoyée aux Loges pour les avertir de ce que le Conseil aura fait d'accord avec les progressistes.

Le Frère Desmons estime qu'il faut ouvrir les yeux des républicains sur les agissements du parti cléricale, au lieu de parler de la suppression des dépenses afférentes aux cultes, parler de la séparation des Églises et de l'Etat que tout le monde connaît. Si le service militaire d'un an est suffisant, il est prêt à le voter. Le

Frère Desmons ajoute qu'il ne fait pas mettre de côté le parti socialiste et que pour sa part, il accepte le programme minimum de Millerand d'il y a trois ou quatre ans. Il dit qu'à l'heure actuelle, la République court un grave danger et que si nous voulons lui sauver la vie, nous devons cirer casse-cou.

Le Frère Edgar Monteil pense qu'il est indispensable d'aborder tout au moins la question de réduction du service militaire.

Le Frère Girod a entendu dire dans l'artillerie qu'un an suffirait ; c'était l'avis général des officiers.

Le Frère Priou dit que le contingent algérien ne fait qu'un an et que cela suffit bien ; il faut qu'il y ait égalité entre les bourgeois et les paysans, c'est pourquoi nous pouvons demander l'égalité effective par la réduction du service militaire.

Le Frère Tinière pense qu'aucun progrès sérieux ne sera possible, tant que nous n'aurons pas détaché l'idée religieuse des masses ; il constate que dans les quartiers populeux, tous les ouvriers vont à la messe, ce sont les socialistes qui sont les plus pratiquants.

Le Frère Bourceret parle d'un discours malheureux qu'aurait prononcé le Frère Léon Bourgeois, tout récemment, à l'Hôtel Continental, où il a attaqué les collectivistes. Il ne faut pas, dit-il, que les socialistes croient que nous sommes leurs ennemis.

Le Frère Tave répond que les socialistes en font autant de leur côté et qu'ils en se gênent pas pour nous éreinter.

Le Frère Delpéch dit qu'il s'opère en ce moment un travail de rapprochement entre opportunistes et radicaux, Ribot et Leygue s'en occupent, il s'agit d'établir un programme minimum contre les réactionnaires et les collectivistes révolutionnaires. Le Frère Delpéch ne croit pas à la possibilité d'un programme commun.

Le Frère Desmons signale que les députés maçons ne veulent pas parler de la Maçonnerie.

Le Frère Lemaître estime qu'il faut faire le nécessaire pour ménager la concentration au deuxième tour.

Le Frère Paul Viguier croit que c'est une erreur que de vouloir laisser de côté la Maçonnerie qui est l'armure de la République ; la Maçonnerie, dit-il, est l'arme nécessaire à la société moderne pour se défendre et si nous mettons la Maçonnerie dans notre poche, nous sommes battus.

Le Frère Tave pense qu'il faut faire entendre la voie de la Maçonnerie et dire qu'elle est une force et qu'il faut compter avec elle.

Le Frère Tranier dépose l'ordre du jour suivant :

"La Franc-Maçonnerie, au nom de ses principes, a le devoir :

1/ de recommander à tous ses adeptes de faire leur possible pour faire introduire dans les programmes électoraux un article visant le péril clérical et la nécessité de travailler sans cesse à la séparation des Églises et de l'Etat.

2/ de recommander à tous les Francs-Maçons de ne soutenir que les candidats qui accepteront cet article du programme.

3/ Le Bureau du Conseil de l'Ordre fera tous ses efforts auprès des chefs politiques pour trouver la formule d'un programme commun qui devra contenir l'article ci-dessus.

4/ Tous les chefs politiques feront tout leur possible auprès des Comités pour obtenir l'engagement de soutenir au deuxième tour de scrutin le candidat républicain le plus favorisé au premier tour".

Le Conseil adopte l'ordre du jour du Frère Tranier et charge son Bureau d'entrer en pourparler avec les présidents des différents groupes républicains du Parlement.

18-10-1897 ... Le Frère Edgar Monteil demande ensuite au Conseil de vouloir bien examiner s'il n'y aurait pas lieu de déléguer le président du Conseil de l'Ordre auprès du Président de la République pour lui faire part de l'inquiétude que fait naître dans la Maçonnerie la politique clérical du gouvernement.

Après une discussion à laquelle prennent part les Frères de Lanessan, Louis Lucipia, Dazet et Hubbard, le Conseil invite le Frère Desmons à se rendre, en sa qualité de Sénateur, chez le Président de la République, puisqu'il est connu de tout le monde qu'il est président du Conseil de l'Ordre et peut exprimer les sentiments de la Maçonnerie tout entière.

Mostaganem.

"Livre d'Or" 1-3-1897 Le Frère Peurière (Rosaba dit) : on lui a demandé dans les interrogatoires qu'il a subis quand il n'avait pas encore reçu la Lumière quelle était sa manière de voir concernant la question antisémite. Il pense avoir donné toutes les explications qu'il était possible de fournir sur la situation où il se trouvait à ce moment-là, mais il désirerait savoir aujourd'hui quel est le rôle joué par la Franc-Maçonnerie dans cette importante question et de quelle façon on entend combattre les Juifs dans les Loges ?

Le Vénérable (Rigaud) lui répond que l'atelier a son opinion faite à cet égard : "nous n'avons jamais fait ici de l'antisémitisme une antienne, attendu qu'aucune difficulté ne s'était jamais présentée à ce sujet, mais

il faut bien se pénétrer que la Franc-Maçonnerie est l'adversaire de tous les préjugés et de tous les privilèges que se créent les Juifs". Différents voeux ont été présentés sur cette question par différents Congrès maçonniques, mais jusqu'à présent il ignore le sort qui leur a été réservé au Grand Orient".

Le Frère Bertrand improvise : il retrace le rôle de la Franc-Maçonnerie qui doit se tenir au-dessus des questions de personnes et de partis pour poursuivre le but humanitaire qui justifie sa raison d'être et faire triompher ses principes qui sont de tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue de conscience.

Il désirerait que le Frère Peuriere développe ses idées dans une prochaine tenue, où il nous ferait une conférence sur l'abrogation du décret Crémieux. Il tient à sa disposition les travaux qui ont déjà été faits à ce sujet et dans lesquels le Frère Peuriere pourra puiser des éléments précieux.

15-3-1897 Demande salle des fêtes pour conférence sur l'organisation à Mostaganem d'une société coopérative.

Dans la discussion qui a lieu, il résulte que le Comité de cette conférence se réserverait de faire des invitations personnelles pour assister à cette réunion dans laquelle les questions antisémitiques pourraient ne pas être étrangères.

L'Atelier ne croit pas devoir entrer dans cette voie : si une réunion doit avoir lieu dans le local maçonnique, il importe qu'elle soit publique. La Loge serait heureuse de contribuer à cette oeuvre sociale qui ne doit comporter aucune restriction de personnes.

Sur proposition du Frère Brunet, la Loge décide que la salle serait mise à la disposition du Comité à la condition expresse que la réunion sera essentiellement publique.

15-3-1897 Frère Priou appartenant au Conseil de l'Ordre : "Dans quelques instants la Loge donnera à des Frères le grade de Maître qui donne la plénitude des droits maçonniques. Il convient donc de n'accorder cette augmentation de salaire qu'avec toute la circonspection voulue. "Par l'initiation au 1^{er} grade, le Frère a pris l'engagement de se respecter davantage... il doit se pénétrer bien des enseignements maçonniques qui lui prescrivent de servir la cause commune;

"Aussi quand un Frère demande la maîtrise, il faut avant tout nous assurer s'il a honoré la grande famille maçonnique et s'il a été un exemple de vertu civique".

28-6-1897 "Faisant l'historique de la question juive, le Frère Yvars, dans un langage très dur pour les Juifs nous les montre usuriers, sans Patrie, faisant de mauvais soldats et, partant, incapables d'être de bons citoyens. Il fait ressortir la précipitation qui a été apportée en 1871 au lendemain de nos désastres, pour faire aboutir le décret dit décret Crémieux donnant à tous les Juifs indigènes le titre de citoyen français. Et par des considérants habilement agencés, il arrive à exposer son vœu concernant l'abrogation pure et simple du décret dont il s'agit avec une condition : c'est que la loi à intervenir aura un effet rétroactif.

"Le Vénérable dit qu'on a fait observer au Frère Yvars, au sein de la commission des voeux qu'une motion identique avait été votée il y a deux ans par le Congrès de Constantine, mais que le Grand Orateur ne lui a pas fait un accueil favorable.

"Avant de voter un pareil vœu, il est nécessaire de le discuter froidement en Loge, d'autant plus qu'il ne paraît pas répondre aux sentiments maçonniques exprimés dans l'article 1^{er} de notre Constitution.

"Sur sa demande, la parole est donnée au Frère Courtois. Ce Frère expose que dans la Tenue du 14 juin dernier, il a proposé deux voeux : le 1^{er} tendant à ce que tous les Francs-Maçons de l'Orient qui occupent des Juifs les remplacent par des Français, et le deuxième relatif à la création d'un comptoir d'escompte à Mostaganem ; en ce qui concerne ce dernier, il voudrait voir l'Atelier prêter son concours à l'organisation d'une pareille société destinée à combattre l'influence financière des Juifs de la localité. Le Frère Courtois trouve étrange que mention de ces deux voeux n'ait pas été faite au procès-verbal de la dernière séance.

"Le Vénérable lui fait remarquer qu'après la lecture du tracé, il a demandé si on avait des observations à présenter, les colonnes étant muettes et après conclusion de l'Orateur, le tracé a été approuvé à l'unanimité, il n'y a donc plus lieu de revenir sur une affaire qui a reçu une solution. Quant aux vœux du Frère Courtois, il aurait dû, s'il tenait à les faire discuter, les soumettre par écrit à la commission des voeux qui s'est réunie le 21 juin courant, ainsi qu'il en avait le loisir.

"Le Frère Priou obtient la parole et fait connaître à l'Atelier que ce n'est pas en qualité de membre du Conseil de l'Ordre qu'il va parler, mais comme membre de ce Respectable Atelier.

"Avec les sentiments maçonniques qu'on lui connaît, le Frère Priou démontre que le vœu du Frère Yvars est antimaçonnique ; il regrette que ce Frère qui est un Maçon ait oublié les enseignements qu'il a reçus dans ce Temple, au point de venir, le lendemain des troubles, alors que les esprits sont encore échauffés, faire dans la forme où il l'a présenté, un tel vœu ; c'est vouloir, dit-il, influencer les Frères pour faire aboutir une idée, ce n'est pas ainsi que nous devons travailler.

"Le Frère Priou fait remarquer qu'il invite les israélites dans la Franc-Maçonnerie : ils ont été reconnus dignes d'y rentrer, ils n'ont commis aucune faute, ils sont donc dignes d'être nos Frères, pourquoi les blesser gratuitement dans leurs sentiments en employant constamment le mot Juif ?

Le Frère Yvars ne paraît pas avoir attaché toute cette importance dans ses considérants et il s'est laissé égarer par les sentiments que nous avons tous ressentis au lendemain du lâche attentat dont plusieurs jeunes gens français ont été les victimes à Mostaganem ; mais ce n'est pas une raison pour que nous Francs-Maçons, nous nous fassions l'écho des passions du dehors, nous sortirions de notre rôle, nous deviendrions intolérants.

"Le Frère Yvars reprenant la parole trouve que le Frère Priou a été très dur avec lui. Ce Frère expose qu'il a été touché par la façon dont les Juifs se comportent et c'est ce qui l'a guidé dans la préparation de son voeu.

"Que d'ailleurs, la municipalité de Mostaganem a pris elle-même l'initiative de demander, sous forme de voeu, l'abrogation du décret Crémieux et qu'il lui semble que notre Loge peut prendre parti dans la question antisémite.

"Il sait que ce sera probablement un coup d'épée dans l'eau, mais c'est en frappant, dit-il constamment sur le même clou qu'on finit par l'enfoncer.

"En terminant, le Frère Yvars fait connaître que si son voeu doit donner naissance à des discussions violentes et si on le trouve antimaçonnique, il préfère le déchirer et qu'il n'en soit plus question. Il laissera toutefois au Frère Priou le soin d'examiner si son voeu doit être maintenu.

"Ce Frère reprenant la parole fait observer que le F. : Yvars s'est mépris sur le sens de ses paroles. Il a voulu faire remarquer que son voeu n'était pas présenté sous une forme maçonnique, qu'on sentait au contraire que le F. : Yvars voulait imposer sa volonté. Eh bien, c'est ce qu'il ne faut pas faire dans nos travaux, nous venons tous ici pour apprendre à respecter la liberté et il faut que nos actes soient le reflet de nos enseignements.

"Toutefois il estime que le voeu du Frère Yvars peut être repris, mais à la condition expresse qu'il soit présenté sous une autre forme.

"Le Frère Grosclaude fait remarquer que dans ce voeu, il y a deux questions à envisager : la question juive proprement dite et la question politique. Ces deux questions devraient être traitées pour leur donner toute la forme nécessaire. Il est certain que le Frère Yvars trouvera auprès des personnes qui se sont occupées de ce voeu émis par la municipalité, des éléments précieux dont il pourra se servir pour retoucher son travail.

"L'Atelier décide que le voeu du Frère Yvars sera remis au prochain Convent."

20-2-1899 Interprétation de l'article 15 du Règlement. Au sujet de son interprétation : "Les Ateliers ont droit de discipline... Ils s'interdisent tout débat sur les actes de l'autorité civile et toute intervention maçonnique dans les luttes des partis politiques".

Le Frère Mathis parle de l'Affaire Dreyfus. Le Frère Orateur prévient que si la discussion doit rester longtemps sur ce terrain, il sera dans l'obligation d'opposer son veto afin de faire respecter la Constitution.

Le Frère Joulin reprend la parole sur la question Mathiss, il dit que les Loges sont des lieux de libre discussion et il demande au Frère Orateur que la parole soit librement donnée aux Frères qui la demandent, sans restriction aucune et que tout se passera bien. Après une courte réplique du Vénérable expliquant le but de la discussion portée à l'ordre du jour, la parole est donnée au Frère Grosclaude.

Dans un remarquable morceau d'architecture, ce Frère fait l'historique de la question antisémite depuis son origine (1870) jusqu'à ce jour. Après avoir expliqué les manœuvres multiples des hommes politiques qui se sont servi et se servent encore de cette question comme tremplin électoral, il nous montre le clergé, la réaction, en un mot, tous les ennemis de la République ameutés à la suite, attendant impatiemment le jour de la curée qui leur semble proche. Dans une chaleureuse péroraison, le Frère Grosclaude fait appel à la solidarité maçonnique et aux sentiments vraiment républicains de tous les Frères pour que la Maçonnerie puisse résister à cette formidable coalition (dont on feint malheureusement d'ignorer l'existence) et aider, dans la mesure des moyens à sauver et défendre la République menacée.

D'unanimes applaudissements couvrent les dernières paroles de ce Frère.

(...)

Le Frère Joulin se demande s'il est préférable d'être Franc-Maçon ou antijuif. Il développe sa thèse. Les Frères Peuvriere, Grosclaude et Antoine prennent successivement la parole.

(...)

Le Frère Muhu (...) ne pense pas qu'il soit possible d'être antisémite et Franc-Maçon. Il propose une addition (...) la contradiction absolue qu'il croit devoir exister entre les principes maçonniques et l'antisémitisme (...).

17-4-1899 Lecture du jugement rendu par la Loge Union et Progrès de Constantine sur l'affaire Morinaud.

Le Vénérable donne lecture (in extenso) du jugement qui renferme de nombreuses considérations d'une rare éloquence juridique tous favorables au Frère Morinaud. Ce Frère est acquitté à la majorité. On sait que ce Frère a été mis en jugement à la suite d'une décision du Conseil de l'Ordre, lors du Convent de 1898 qui lui reprochait d'avoir fait alliance avec les pires ennemis de la République, lors des dernières élections législatives pour assurer le triomphe du parti antisémite à la tête duquel était le Frère Morinaud, dans la province de Constantine.

La brochure donnant le compte-rendu des débats sera à la disposition des Frères qui voudront la relire plus attentivement et la commenter.

5-6-1899 Rappelant l'affaire Morinaud dont eu à s'occuper la 3^e Commission du Congrès, après avoir expliqué comment avait été préparé son acquittement et raconté la conduite indigne qu'il avait tenu à l'égard de ses Frères algérois lors de l'arrivée de Drumont, il fait connaître l'ordre du jour de flétrissure voté à l'unanimité par les membres du Congrès contre ce Frère et contre les Loges et les Frères qui ont approuvé sa conduite ou se sont solidarisés avec lui. L'Orateur termine son compte-rendu par une brillante péroraison.

31-12-1900 Motion : En cette aube du XX^e siècle, les Francs-Maçons soussignés réunis dans un banquet fraternel sont heureux et fiers d'affirmer leur foi républicaine en présence des menées réactionnaires qui ont pour objet le renversement de la République. Ils s'engagent, en fervents apôtres de la liberté et de la justice, à la défendre avec la dernière énergie jusqu'au jour où, triomphante, elle verra la consécration définitive dans une République idéale résumant les déclarations des Droits de l'Homme.

Proclamation de 1899

Les Francs-Maçons du Grand Orient de France représentés par les membres de l'Assemblée générale de 1899,

Renouvellent la déclaration qui a inauguré le Convent de 1898 ;

"Fidèles aux traditions qui sont l'orgueil de la Franc-Maçonnerie ; fidèles aux principes de la Révolution qui a proclamé l'égalité des hommes devant la loi, quelle que soit leur race, quelles que soient leur philosophie et leurs croyances, et promis à tous les garanties d'une égale justice ; passionnés pour la grandeur de la patrie française, en ce que ces principes se sont incarnés, et pour le bon renom de son armée nationale, qui doit être la gardienne de la justice et la sauvegarde du droit humain - ils proclament, comme leurs prédécesseurs, que toute violation du droit est une diminution de la patrie" ;

Ils dénoncent comme criminelle et honteuse pour le pays de la Déclaration des Droits de l'Homme, la campagne trop longtemps tolérée qu'un parti de malfaiteurs publics ne craint pas de poursuivre, sous prétexte de race ou de confession, contre une catégorie de citoyens ;

Et, constatant que toutes les forces réactionnaires et cléricales sont littéralement ameutées contre le gouvernement de la République, ils comptent sur la vigilance du ministère, sur sa décision et son énergie ;

Ils déclarent attendre de lui les résolutions viriles qu'exigent impérieusement les circonstances critiques de l'heure présente ;

Ils l'assurent de toute leur confiance, de tout leur dévouement et s'engagent à lutter avec lui pour la défense de nos institutions, pour la répression nécessaire de toutes les atteintes portées à la loi, pour l'anéantissement de la conjuration cléricale, militariste, césarienne et monarchiste, pour le salut enfin et la grandeur de la patrie républicaine. (Salve d'applaudissements).

(...)

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité moins une voix (Loge de Mascara)

p 28 : (...) Plusieurs membres de l'Assemblée se sont émus de ce que le Frère qui a ainsi voté, était le délégué d'une Loge de l'Algérie ; on a cru devoir s'enquérir si ce Frère était bien l'interprète fidèle de la Loge

de Mascara qu'il représente : on a télégraphié à cette Loge et voici la réponse de son Vénérable qui arrive à l'instant même :

"Loge Mascara désapprouve absolument énergiquement vote de son délégué, est de coeur avec Convent pour l'admirable voeu d'hier. Signé Desmons, 33^e".